

2024
N°38



LA GAZETTE

Harcèlement scolaire

Que faire ?





Arrivées



Nathalie Gajić a rejoint notre équipe en février 2023 en tant que **médiatrice familiale**. Juriste de formation, elle a à cœur d'accompagner les familles à traverser leur conflit pour trouver une solution qui soit optimale pour chacun.

Politologue et sociologue de formation, **Pierre-Alain Roch** exerce aujourd'hui comme responsable de mission à la Cour des comptes du canton de Genève. Il a rejoint le Comité depuis novembre 2023.



Catherine Baroni a rejoint l'équipe en octobre 2023 en qualité d'animatrice **des ateliers pour les enfants victimes de harcèlement scolaire** que nous proposons pour la rentrée scolaire 2024. Son portrait en page 4.



Nominations

Mélanie Gaudet et **Florence Dessuet** ont été nommées **co-directrices** de Couple et Famille à compter respectivement d'avril 2023 et juin 2022.



Claude Bretton-Chevallier et **Sophie Duvillard**, membres du Comité ont été nommées co-présidentes de Couple et Famille à compter du 21 mars 2023.



Date à retenir!

**Notre Conférence sur le harcèlement scolaire
le mardi 19 mars 2024**

**Couple
et
Famille**

c'est...

Une association à but non lucratif créée en 1978, soutenue et financée par l'ECR (Eglise Catholique Romaine de Genève), la République et le canton de Genève, les dons et les consultations. Elle est membre de COUPLE+, de la FGeM (Fédération Genevoise MédiationS), d'Avenir Familles et du collectif Enfant et Séparation.

Son objectif est de soutenir et d'accompagner les familles et les couples dans les difficultés relationnelles qu'ils rencontrent. Elle est ouverte à tous, dans le respect des convictions et des valeurs de chacun. Elle propose des consultations conjugales, familiales, parentales, de la médiation familiale et de la médiation parents-ados. Le prix des séances est calculé sur la base des revenus du couple ou de la famille, les questions financières ne devant empêcher personne de venir consulter.

Notre association ne pourrait exister sans nos donateurs, le produit de nos consultations ne représentant que 25% de notre budget annuel. Nous les remercions tous de leur appui et de leur fidélité. Pour connaître plus en détails nos prestations, nous vous invitons à consulter notre site.

www.coupleetfamille.ch

Avec le soutien de

**EGLISE
CATHOLIQUE
ROMAINE
GENÈVE**

et





SOMMAIRE

NEWS	2
L'ÉDITO	3
L'INVITÉE <i>Charlotte DEBIONNE</i>	4
À LIRE <i>Maëlys VAREILLE</i>	9
TÉMOIGNAGES <i>Véronique HÄRING</i>	10
PARENTS <i>Véronique HÄRING</i>	14
FAMILLE <i>Monika DUCRET</i>	18
MÉDIATION FAMILIALE <i>Mélanie GAUDET</i>	20
ATELIERS	24
À L'HÔPITAL <i>Simon GAVILLET</i>	26
À L'ÉCOLE <i>Florence DESSUET</i>	30
SPIRITUALITÉ <i>Philippe MATTHEY</i>	34
CONFÉRENCE	35

Ce nouveau numéro de la Gazette traite de la problématique du harcèlement scolaire, thématique dont les médias se saisissent régulièrement depuis quelques mois. Ce phénomène n'est hélas plus anecdotique et il est enfin reconnu par les institutions scolaires. Son impact sur l'enfant/adolescent harcelé et son entourage a été trop longtemps minimisé, banalisé. Mais la reconnaissance ne suffit pas.

Vous trouverez dans cette gazette des témoignages de jeunes adultes et d'une adolescente ayant été victimes de harcèlement, qui disent avec leurs mots et beaucoup de pudeur et de courage la violence de ce qu'ils ont subi et l'isolement où ils ont été plongés.

Catherine Baroni expose dans l'interview donnée à Charlotte Debionne comment elle fonde sa prise en charge des jeunes harcelés sur la théorie systémique stratégique brève en utilisant les outils de l'improvisation et de la posture corporelle pour aider les jeunes victimes à désamorcer le processus, à renverser la situation, à mettre le harceleur en situation d'inconfort.

Véronique Häring, dans une analogie avec le travail du jardinier qui guide et taille les rosiers, décrit les 4 étapes S.E.O.R. (stopper, écouter, orienter, réparer) à mettre en place pour amener le harceleur à sortir de ce comportement qu'il a pu adopter pour mille et une raisons, dont aucune ne justifie cependant la souffrance qu'il génère.

Monika Ducret observe que les parents se retrouvent souvent seuls et démunis, impuissants à protéger leur enfant et sa fratrie qui peut aussi être impactée.

La gravité de ces atteintes à la santé psychique appelle une réponse légale. Vous lirez un tour d'horizon des points d'ancrage légal, au niveau suisse, cantonal et international (Convention des droits de l'enfant).

Les professionnels qui travaillent au sein de l'unité Malatavie des HUG exposent leur constat que nombre de leurs jeunes patients ont subi un épisode de harcèlement qui est venu les fragiliser et rendent attentifs à l'importance d'un soutien rapide à la victime.

Florence Dessuet a rencontré un enseignant de collège qui explique le chemin qui l'a amené à mettre en place le groupe PIH (Prévention Intimidation Harcèlement) qui réunit enseignants, professionnels de la santé et collégiens pour faire de la prévention, en ciblant principalement les harceleurs et les suiveurs.

Les articles de cette Gazette permettent de comprendre que les réponses pour prévenir ou faire cesser le harcèlement sont variées et complémentaires. Fidèle à sa mission de soutien aux familles, Couple et Famille a décidé de proposer dès le mois d'août 2024, différents ateliers et des consultations individuelles et familiales (cf. page 24).

Afin de contribuer à la réflexion sur cette thématique et de présenter ces nouvelles prestations, Couple et Famille organise une conférence le mardi 19 mars 2024 à 19h (cf. page 35) au cours de laquelle différents professionnels en prise avec ces problématiques viendront partager leurs expériences et dialoguer avec l'auditoire.

Nous nous réjouissons de vous y rencontrer.

Claude BRETTON-CHEVALLIER
et Sophie DUVILLARD
Co-présidentes





Catherine Baroni

Thérapeute et intervenante en milieu scolaire et au Centre de Prévention et Santé à Colombier (NE).



*Propos
recueillis par*
**Charlotte
DEBIONNE**
*Conseillère
conjugale
Intervenante auprès
des familles*

Accompagner efficacement les enfants victimes de harcèlement

Comment définir le harcèlement scolaire ?

On peut définir le harcèlement scolaire comme des agissements répétés (coups, isolements, menaces, humiliations, mots méchants et blessants) faits par un groupe d'enfants ou un enfant seul contre un autre enfant, que ce soit à l'école, en dehors ou sur les réseaux sociaux. Une escalade complémentaire donne de plus en plus de pouvoir à l'enfant harceleur et de moins en moins à l'enfant harcelé.

Quels signes peuvent alerter les parents et leur faire penser que leur enfant subit du harcèlement scolaire ?

Les réactions sont très différentes d'un enfant à l'autre. Une émotion forte, un stress, une angoisse, un renfermement. Certains ont honte et n'en parlent pas tandis que d'autres en parlent librement et déchargent leur colère. D'autres sont dans la peur avec un côté phobique et ne veulent plus aller à l'école du jour au lendemain. Le fait de ne plus vouloir aller à l'école est un premier signe significatif.

Comment évaluez-vous la gravité de la situation de harcèlement ?

La victime est parfois dans un état de « masking », c'est-à-dire une dissimulation des émotions ce qui rend

difficile d'évaluer précisément le niveau de harcèlement. Il y a aussi cette idée parfois d'être la « bonne » victime pour être pris au sérieux. En effet l'enfant ne sait plus comment être : s'il est trop joyeux, on minimise car il a l'air d'aller bien... s'il est triste, on lui dit « cela vient de toi, tu es dépressif ». Je lui demande de se situer sur une échelle de 1 à 10 en termes de souffrance. Beaucoup consultent quand ils sont déjà à 7, même parfois 9-10. On intervient souvent quand les choses sont déjà bien installées, on interroge les différentes émotions : peur, anxiété, honte et les symptômes associés en les guidant afin qu'ils se sentent entendus et pris en compte.

Existe-il un profil type de l'enfant harcelé ?

Emmanuelle Piquet a suivi des milliers d'enfants et contrairement aux idées reçues, a observé que les enfants harcelés ne sont pas des enfants avec des particularités (taille, poids, couleur des cheveux, etc.). Il n'y a pas apparemment de prévalence. En revanche, elle a noté une vulnérabilité de ces enfants à un moment donné dans laquelle l'enfant harceleur s'engouffre. Par exemple, un enfant qui déménage et est désorienté, le décès d'un grand-parent ... des événements qui font que l'enfant peut être dému-

ni quelques jours, ce qui déclenche le harcèlement à ce moment-là. Il n'y a donc pas de profil type même si on peut noter toutefois que les enfants souffrant de certains troubles comme les troubles du spectre autistique (TSA) sont plus systématiquement harcelés.

Existe-il un profil type de l'enfant harceleur ?

Parmi les nombreux cas observés par Emmanuelle Piquet, les enfants harceleurs ne consultent presque jamais. Apparemment, ils ne seraient pas en souffrance et ne seraient pas demandeurs de changement. Comment l'expliquer ?

Si on imagine un continuum avec d'un côté un enfant qui ressent les émotions très vivement, avec une forte sensibilité émotionnelle et sociale, on peut penser que sa vie intérieure est riche avec beaucoup d'émotions à gérer. De l'autre côté du continuum, on trouverait un enfant peu sensible à son environnement émotionnel et social et qui a peu développé d'empathie. Il aurait donc besoin de réactions plus intenses autour de lui pour ressentir des émotions. Il rechercherait à déclencher des émotions vives chez les autres enfants pour remplir sa vie intérieure, sa carte du monde émotionnelle. Le fait de voir des expressions extrêmes sur le visage

des autres enfants qui signalent des émotions fortes (colère, peur, tristesse) lui permettrait de ressentir lui-même des émotions.

L'hypothèse est que l'enfant harceleur trouverait à s'occuper en créant des histoires pour observer les émotions chez les autres, à en ressentir lui-même et sentir ce pouvoir de contrôle pour remplir son monde émotionnel plutôt pauvre.

” Il n’y a pas de profil type d’enfant harcelé ”

Dire que les enfants harceleurs sont des enfants qui se vengent à l'école d'une situation de souffrance à la maison, n'est pas vérifiable. Les enfants qui rencontrent des difficultés à la maison ont davantage de comportements impulsifs et perturbent la classe, insultent le professeur, renversent une table ou tapent directement mais de manière chaotique et non ciblée sur un enfant en particulier.

Les enfants harceleurs se comportent plutôt différemment : ils peuvent par exemple faire preuve d'un grand calme, sous contrôle et ciblent bien leur victime. Ils ne déchargent pas impulsivement des émotions trop fortes en compensation d'un vécu difficile à la maison.

Qu'en est-il du profil « populaire » de ces enfants harceleurs ? Le harcèlement peut-il servir à nourrir la popularité ?

Ce profil « populaire » est fréquent chez l'enfant leader harceleur et les enfants suiveurs. Ces derniers ont très peur de passer de l'autre côté et devenir l'objet des moqueries et du harcèlement. Ils remarquent souvent que l'enfant-cible n'a rien de particulier, ce qui nourrit leur peur d'être le prochain et les poussent à suivre toujours le leader. Les enfants suiveurs sont encore plus coincés à leur place de suiveurs. Ils n'ont pas forcément

conscience qu'ils subissent une pression du leader qui leur intime « tu ne dois pas lui parler, fais ceci ou cela ». Les enfants suiveurs n'arrivent pas à mettre des mots sur ce qu'ils font et ne voient pas qu'ils ne sont pas libres tout en remarquant que ce qu'ils font n'est pas juste et en ayant peur que cela leur arrive. Mais pouvoir décortiquer avec eux ce système de pression - qui est souvent assez perfide - n'est pas évident. Plutôt que de dire aux suiveurs « soyez empathiques, on ne fait pas ceci ou cela », il convient mieux de travailler avec eux les questions « qu'est-ce que la pression ? Comment peut-on la mettre sur quelqu'un ? Comment peut-on menacer ? » Je démonte avec eux ce mécanisme en quelque chose d'assez concret afin qu'ils puissent se demander « suis-je vraiment libre de mes actes ? ». Il faut noter que ces enfants suiveurs peuvent être empathiques et souffrent pour la personne harcelée.

Quelles sont les motivations de l'enfant harceleur ?

Se divertir, éprouver du plaisir, du pouvoir et savoir comment le prendre sur les autres. Chaque fois qu'il peut jouer sur ce pouvoir, il obtient une grande satisfaction, voire un bien-être.

Dans les ateliers, j'essaie de redonner un pouvoir d'action aux harcelés comme aux suiveurs. Je leur rappelle qu'ils ont une force et un pouvoir ensemble. On a observé que dès que les enfants harceleurs voient que des alliances se forment chez les autres, ils parviennent par différents stratagèmes utilisant la menace et la division, à casser les liens entre les personnes d'une classe et reprendre le contrôle. Diviser pour mieux régner. Dans les ateliers, je vois des victimes qui essaient de se mettre à la place de l'enfant harceleur et se disent « le pauvre, s'il me fait du mal c'est qu'il doit souffrir ». Je leur envoie alors le message que sans doute l'enfant



harceleur ne souffre pas – ce qui est corroboré par le fait qu'on ne les voit pas en consultation psychologique. Je leur dis «vous avez le droit de vous défendre car qu'il souffre ou non, il faut mettre une limite et dire stop. Peut-être qu'il ne souffre pas du tout à la maison, et qu'il s'ennuie et cherche plutôt à se divertir». Ce recadrage casse les stéréotypes que l'enfant victime avait imaginés.

Vous aidez davantage les enfants harcelés à devenir résistants à ce pouvoir qu'à faire changer les enfants harceleurs ?

C'est en effet plus efficace pour désamorcer le processus d'harcèlement. Les enfants harceleurs arrivent souvent à jouer un rôle de misérable victime devant le directeur et les parents. La théorie systémique stratégique brève postule qu'une personne ne change que si elle a une motivation de changement. Or les enfants harceleurs aiment détenir ce pouvoir sur les autres qui leur renvoie un message positif d'eux-mêmes donc ils n'ont aucune motivation de changement. Une personne qui souffre est davantage motivée au changement. Par exemple, prenons le cas d'une personne en couple qui vient consulter car son conjoint est alcoolique, si celui-ci n'est pas demandeur de changer, il sera difficile d'opérer un changement, il convient de travailler avec le conjoint en souffrance qui est en demande.

”On sort l'enfant de la justification et de l'évitement par la répartie”

Comment intervenez-vous dans les ateliers ?

Le cadre bienveillant de l'atelier permet aux enfants de lâcher leur masque protecteur. Ils se relâchent et participent à des jeux de rôles en tant qu'enfant harcelé ou harceleur ce qui est déroutant pour eux. Ils

créent une bulle d'amour et de bienveillance entre pairs qui ont un vécu similaire. Ils sont validés et reconnus. Quand les enfants sont dans la même école, ils continuent ensuite à se soutenir sans jugement et cette dynamique renforce leur confiance et leur affirmation de soi.

Les ateliers donnent aux enfants une boîte à outils. Par rapport à la posture, ils croient souvent que s'ils évitent les regards et gardent la tête en bas, ils seront tranquilles... Or, pour l'enfant harceleur c'est un signe d'encouragement à continuer. Par conséquent, je leur réapprends à regarder dans les yeux et je travaille la répartie. La répartie n'est pas innée. Je la décortique avec les enfants pour que chacun se l'approprie. On travaille aussi l'acceptation, toujours dans le sens «l'enfant harceleur me dit quelque chose, je le prends, je fais une réponse dans le champ de l'autodérision en exagérant par rapport à ce qu'il m'a dit». On sort ainsi l'enfant de la justification et de l'évitement par une répartie en amplifiant ce qui a été dit en face. Par exemple, si on me dit «tu es toute rouge», je réponds «qu'est-ce que tu veux, je mûris!!» ou «heureusement tu n'es pas daltonien!» ou encore «ça va bien avec mes chaussures, j'ai accordé les couleurs». Les enfants y prennent goût et on rit beaucoup. L'important est que les enfants intègrent bien que dire «arrête, arrête» à l'enfant harceleur ne fait le que pousser à continuer et que d'autres stratégies de réponse sont plus efficaces.

Est-ce qu'il y a une manière de travailler avec les parents de l'enfant harcelé ?

Ces parents sont souvent harcelés eux-mêmes par les parents des enfants suiveurs ou de l'enfant harceleur. Quand les parents de l'enfant harcelé disent stop et posent une limite bien claire, l'enfant harceleur doit rendre des comptes. Parfois, ses parents peuvent essayer étonnamment de retourner la situation en accusant les parents de l'enfant harcelé d'harceler leur enfant en l'incriminant injustement et le harceleur devient le harcelé... On peut aider les parents de l'enfant harcelé

de la même manière que leur enfant. Ils sont légitimes à rencontrer le directeur de l'école et parler aux autres parents. Ils ont le droit de dire stop rapidement et sans se justifier pour éviter que le processus ne se prolonge parfois une année et que l'enfant soit trop atteint. Les parents peuvent être pointés du doigt comme des parents trop inquiets. C'est la raison pour laquelle il est essentiel pour eux de sortir de l'émotionnel et s'appuyer sur la loi pour structurer l'action avec l'école selon un cahier des charges précis et rapide. La limite de la loi est objective et non opposable contrairement au récit émotionnel et on gagne beaucoup de temps.

”Les parents ont le droit de dire stop rapidement et sans se justifier”

Les parents de l'enfant harceleur ne se remettent-ils pas en question malgré les alertes de l'école ?

Pour eux, leur enfant est victime de complot car il peut être un enfant modèle à la maison et les parents ne peuvent pas concevoir qu'il harcèle à l'école. S'ils entraient dans une souffrance, ils se poseraient alors beaucoup de questions, développeraient sans doute de l'empathie pour les victimes et discuteraient avec leur enfant puis viendraient consulter. Or, ceux qui viennent consulter sont ceux plutôt qui ont déjà des problèmes intrafamiliaux; leur enfant est très agité en classe ou fait du mal aux autres mais pas de manière ciblée et répétitive. Ces parents voient que leur enfant souffre et ils essaient de l'aider par une approche thérapeutique familiale. L'enfant est dans un appel à l'aide et non dans une stratégie de contrôle et d'emprise sur un groupe et une victime. Pour ces raisons, je pense qu'il n'est pas efficace ni possible de travailler avec les parents de l'enfant harceleur.



Le harcèlement subi par les enfants a-t-il des conséquences sur leur santé ?

Comme n'importe quelle personne qui subit des grands stress, l'anxiété peut apparaître et perturber le développement de l'enfant avec des symptômes classiques de maux de ventre, cauchemars, grandes peurs, phobies sociales et scolaires.

Comment prendre en charge efficacement une situation de harcèlement ? Comment accompagner les enseignants ?

Il est crucial de se concentrer sur

l'enfant et le soutenir chaque jour. Former aussi les enseignants pour qu'ils adoptent la bonne posture et une réaction appropriée en cas de harcèlement dans leur classe. Par exemple, les enseignants doivent arrêter de dire à tous « arrêtez d'embêter untel ! » car cela ne résout rien... En essayant de faire de leur mieux, ils empirent la situation. Il est essentiel que l'école travaille sur une procédure carrée et factuelle qui évacue l'aspect émotionnel. Les enseignants sont preneurs de techniques et soucieux de faire juste étant donné les conséquences dramatiques possibles. Leur demande est en géné-

ral de savoir comment contrôler plus la classe et être davantage respectés des élèves. Quand ils sont malmenés ou que les enfants leur manquent de respect, ils ont le discours « respectez-moi, obéissez-moi ». Ils essaient d'avoir un contrôle de la situation avec la mauvaise méthode car plus ils essaient ainsi, plus cela excite les enfants perturbateurs. Je leur propose le mouvement inverse de ce qui a déjà été tenté, c'est-à-dire qu'il y ait plus de bazar dans la classe. Comme avec l'enfant harcelé, je les entraîne à faire de la répartie envers l'enfant harceleur dans un mouvement d'exagération. Par

exemple, l'enfant fait son show et perturbe la classe, l'enseignant va lui donner volontairement plus d'espace pour continuer en exagérant afin de montrer que cela ne touche personne, l'idée est de le mettre dans un inconfort. L'objectif de l'enseignant est de faire changer l'inconfort de position.

Dans le cas d'un enfant perturbateur, on peut proposer par exemple le scénario suivant: l'enseignant dit à la classe qu'il a été sélectionné à un concours pour écrire un article sur les pires choses qui pouvaient arriver dans sa classe, il s'adresse à l'élève perturbateur «toi, je te trouve particulièrement fort, tu as des bonnes idées pour embêter, j'ai déjà écrit une partie de l'article mais si c'est possible que tu te lâches pendant le mois qui vient, tu te donnes à fond, cela m'est égal ce que tu fais, j'ai besoin d'écrire cet article car je peux gagner le premier prix de 5000 francs». Évidemment l'enfant ne fera rien de spécial car il veut embêter l'enseignant jusqu'au bout.

Avec ces retournements de situation qui renversent l'inconfort, l'enfant est perdu et cela peut permettre de calmer la situation un bon moment le temps de continuer de travailler avec l'enseignant sa posture.

Participer aux ateliers permet-il de limiter ces conséquences délétères à long terme ?

Un accompagnement permet d'adopter des postures

différentes pour la suite et de faire face avec force à des situations similaires plus tard. Si on les change juste de classe en pensant que cela va résoudre le problème d'harcèlement, il y a un risque que cela recommence car l'enfant porte encore cette vulnérabilité qui est visible pour le prochain harceleur. Ils gardent aussi un sentiment d'échec. Ils intègrent vite le message envoyé par l'enfant harceleur «tu le mérites» car ils pensent qu'ils ont quelque chose de particulier, qui les rend moins drôles et intéressants que les autres. Une stratégie d'évitement ne résout donc rien. Il est préférable d'obtenir une fin favorable avant le changement de classe si possible. Tant que l'enfant n'est pas outillé pour affronter ces situations, il y a un grand risque de récurrence.

En revanche, comme pour les adultes, quand le corps parvient à se réparer après de grands moments de stress, il n'y aura pas de séquelles. Ces enfants s'orienteront par la suite vers des gens qui partagent ce même vécu de réflexivité, d'introspection et de sensibilité qui ont dû se poser des questions plus jeunes que les autres «qui suis-je, que se passe-t-il, comment je m'affirme vis-à-vis des autres enfants, comment les autres me perçoivent, pourquoi et comment suis-je jugé...»

Les jeunes accompagnés récupèrent des grandes compétences sociales et relationnelles, utiles en cas de pression ou mobbing plus tard dans leur vie professionnelle et sociale. C'est un gain pour la suite.

” Faire changer l'inconfort de position ”

Formée par Emmanuelle Piquet fondatrice de *À 180 degrés - Chagrin scolaire* et experte reconnue en souffrances en milieu scolaire, Catherine Baroni travaille avec les écoles et milieux scolaires en utilisant les outils de la thérapie brève stratégique et de l'improvisation théâtrale pour apaiser les souffrances scolaires. Elle anime des ateliers pratiques et ludiques pour améliorer les relations entre les enseignants, entre les élèves et entre les différents partenaires scolaires. Elle intervient également dans différentes institutions et crée des ateliers sur mesure sur les thèmes comme le harcèlement, la cohésion de groupe, l'estime de soi, etc.



**Ne plus SUBIR
mais AGIR face au harcèlement scolaire !**

*Qu'est-ce que le harcèlement concrètement ?
Comment commence-t-il ?
Comment se manifeste-t-il ?
Comment se maintient-il ?
Pourquoi est-ce que personne n'intervient ?*



Le harcèlement est un phénomène qui a toujours existé mais qui reste banalisé malgré les plaintes de plus en plus nombreuses. Il est difficile à vaincre, car souvent on ne sait pas comment s'y prendre, la victime n'ose pas en parler, les parents se savent pas comment venir en aide à leur enfant.

Dans son livre, Emmanuelle Piquet, psychopraticienne spécialisée sur le sujet depuis une dizaine d'années, répond aux 100 questions les plus fréquentes sur le harcèlement dans le milieu scolaire. Grâce à des chapitres courts, le lecteur prend connaissance des types de profils et des motivations qui expliquent la dynamique du harcèlement et des conséquences qu'entraînent les brimades à court et à long terme.

Le livre vise toutes les personnes qui gravitent autour du phénomène de harcèlement, aussi bien les parents, les enseignants et les enfants, quel que soit leur rôle. **Le harcèlement peut débuter à n'importe quel âge**, d'où la nécessité d'avoir connaissance des notions clés – aussi bien enfants et parents – pour appréhender la situation. Emmanuelle Piquet se range du côté des parents, en les aidant à repérer les signes d'un possible harcèlement scolaire, prodigue des conseils sur le meilleur moyen d'intervenir en soutenant l'enfant dans sa situation et accueillir ses émotions. Elle nous fait également part de ses **techniques d'interventions à titre préventif mais aussi défensif** si le harcèlement est déjà installé. Notamment par les bienfaits de l'humour, de la répartie et de la contre-attaque de la part de l'enfant harcelé. L'autrice conseille sur les outils à adopter par les enfants afin qu'ils puissent se défendre seuls. Au-delà du harcèlement dans la structure de l'école, celui-ci peut poursuivre en dehors à travers les réseaux sociaux, on parle de cyberharcèlement. Dans ce cas, les implications du harcèlement sont différentes, c'est un sujet délicat dont vous pourrez aussi vous informer dans ce livre.

Toutes ces questions que vous vous posez sur le sujet du harcèlement scolaire sont répondues dans cet ouvrage qui permet de décrypter les mécanismes de l'auteur et de la victime et plus globalement de se familiariser avec les problématiques associées au harcèlement scolaire.

Maëlys Vareille
Etudiante en psychologie
Stagiaire chez Couple et Famille





Propos
recueillis par
**Véronique
HÄRING**
Conseillère
conjugale
Thérapeute de
famille

Lisa, 12 ans, victime de harcèlement scolaire durant un an et demi, a accepté d'apporter son témoignage afin d'aider d'autres élèves dans la même situation à trouver le courage d'en parler à leurs parents et enseignants et des clés pour ne pas perdre l'espoir de retrouver des jours heureux. Elle témoigne aussi pour sensibiliser les adultes (parents, personnel scolaire) à la nécessité de venir en aide aux enfants harcelés.

Nous la remercions pour sa confiance, son courage et sa précieuse participation à cette édition spéciale de notre Gazette.

Te souviens-tu comment cette période de harcèlement a commencé ?

Au départ, je ne savais pas que ce que je vivais était du harcèlement. Mais je me souviens que progressivement j'étais peu à peu exclue par mes copines. Moi qui étais toujours invitée aux anniversaires, je ne l'ai plus été. Par exemple quand on devait faire des groupes de travail en classe, j'ai commencé à me retrouver seule.

Quels étaient les comportements de ta/tes copines envers toi ?

Avant, avec mes copines on jouait toujours ensemble mais au bout de quelque temps, je me suis faite rejeter par tout le monde y compris ma meilleure amie et je me suis retrouvée seule. Quand je voulais jouer avec mes copines, elles me répondaient qu'elles étaient d'accord mais qu'une fille précise ne voulait pas. Ensuite je me suis rendue compte que cette fille s'en prenait toujours à moi en particulier. Elle racontait des mensonges sur moi, sur des choses que j'aurais dites, elle m'insultait sur un groupe WhatsApp qu'elle avait créé, elle demandait à des filles de me faire croire qu'elles étaient amies avec moi pour obtenir des informations ou des photos de moi. J'ai retrouvé des mots anonymes sur mon bureau, dans ma trousse et même dans mes baskets. Plusieurs filles m'ont dit qu'elles avaient peur d'elle avant de se détourner complètement de moi.

As-tu le sentiment qu'il y a un événement particulier qui a déclenché cela ?

Il n'y a pas eu d'événement particulier il me semble. Ce serait plutôt de la jalousie envers moi je crois. Car avant j'avais pleins de copines, je sortais toujours dehors jouer, j'avais de bonnes notes à l'école et surtout je m'entendais très bien avec les garçons.

Penses-tu qu'au début, on a tendance à banaliser, à se dire que c'est un mauvais jour et que demain les copines seront plus sympas ?

Oui je me disais que ça allait passer. Je pensais que c'était normal et que ça faisait partie de la vie de tous les enfants qui sont à l'école.

Est-ce que tu as pensé et osé rapidement parler de ce que tu subissais à tes parents et à tes profs ?

Oui j'en ai parlé à mes parents qui m'ont dit que ce n'était pas normal ce qui se passait. Pour en parler à mon prof ça a été plus difficile : ce sont mes parents qui ont dû me convaincre.

Comment ont-ils réagi quand tu en as parlé ?

Mes parents ont tout de suite pris contact avec l'école, ils m'ont beaucoup écoutée et soutenue. Avec mon prof, ça a été très difficile car je ne me sentais pas en confiance avec lui. Alors ça me demandait un gros effort de lui dire quand un incident se produisait et quand je le

faisais, j'avais l'impression qu'il ne me prenait pas au sérieux et il ne faisait pas grand-chose pour que les choses changent. Et surtout avec lui, c'était toujours ma parole contre celle des autres. Je lui expliquais ce qu'il se passait et lui allait demander aux autres filles leur version.

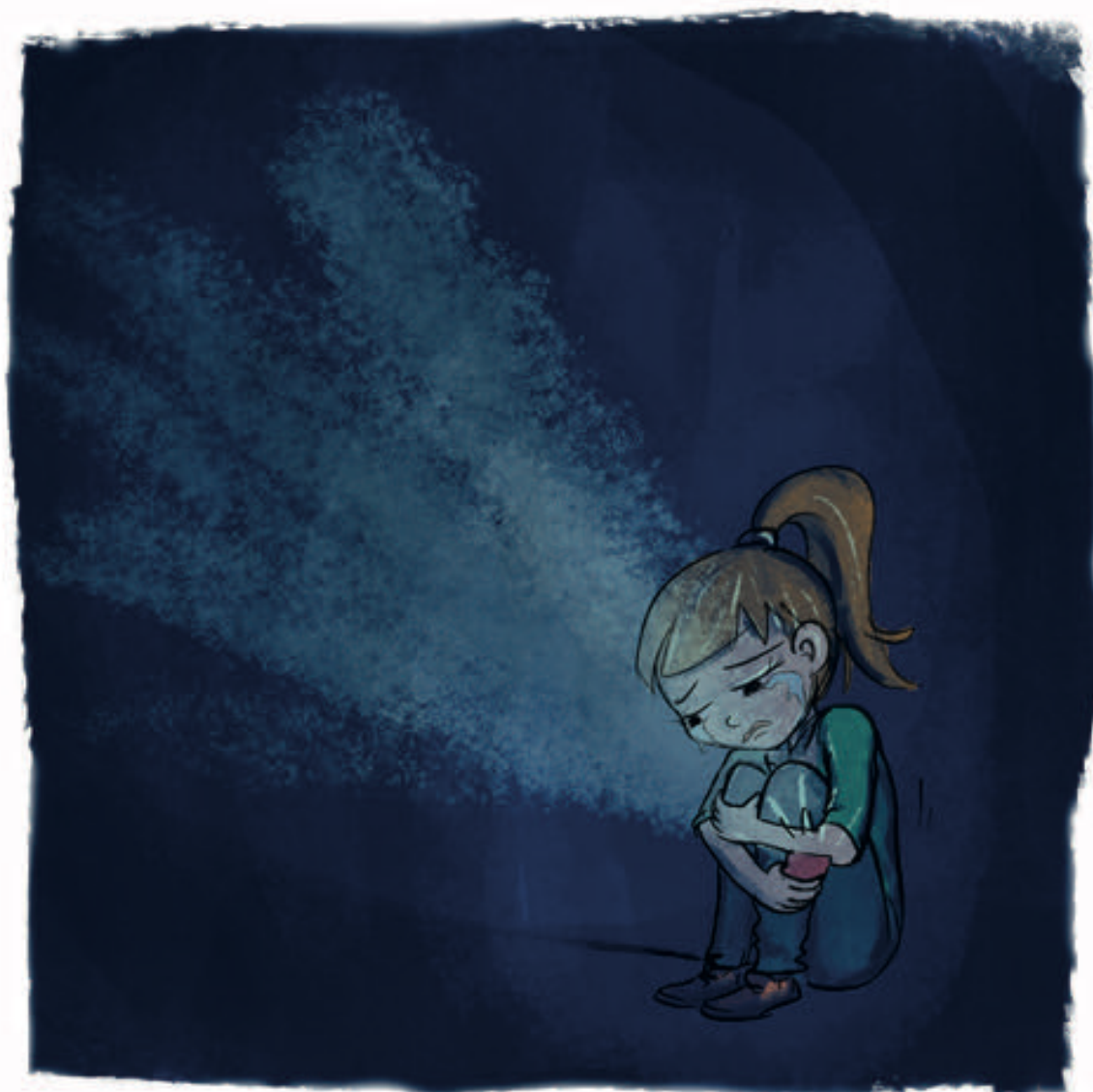
Penses-tu que ton prof se rendait compte que tu vivais ce harcèlement ?

Oui car c'est arrivé plusieurs fois que quand il demandait d'effectuer un travail par groupes en classe, je me retrouvais toute seule car personne ne se mettait avec moi et il ne faisait rien pour m'intégrer dans un groupe. Dans le cortège, il voyait aussi que j'étais toujours seule derrière mais il ne faisait rien pour que ça change.

” Quand j'allais à l'école, je mettais comme un masque devant le visage ”

Quels ont été les signes qui t'ont permis de te rendre compte que tu étais profondément touchée par le harcèlement que tu vivais ?

Je n'arrivais plus à dormir correctement la nuit, je faisais beaucoup de cauchemars. J'étais très angoissée d'aller à l'école, j'avais mal au ventre



et des envies de vomir. Je mangeais plus pour me réconforter. Quand j'allais à l'école je mettais comme un masque devant le visage où on ne pouvait pas voir si j'étais heureuse ou malheureuse. Je ne parlais à presque plus personne. Je retenais tellement mes émotions à l'école qu'à tout moment je finissais par exploser à la maison. C'était tellement difficile à un moment donné que j'avais envie que tout s'arrête et d'en finir pour ne plus ressentir ces douleurs dans mon coeur.

Peux-tu me décrire une journée-type de cette année que tu as vécue: du lever au coucher, c'est-à-dire autant à l'école qu'en dehors ?

Je me réveillais bien avant que mon réveil ne sonne et je décomptais le temps qu'il me restait avant d'aller

me préparer pour aller à l'école. Ensuite, quand j'étais prête et vu que j'habitais en face de l'école, j'attendais que l'horloge indique 7h58 pour me rendre dans le préau car j'avais trop peur de me retrouver toute seule.

”À un moment donné, j'avais envie que tout s'arrête et d'en finir”

Les parents de mon harceuse se mettaient sur mon passage pour m'impressionner. Le cortège se formait et j'étais toujours toute seule derrière.

Les cours se déroulaient normalement et lorsque la récré arrivait je prenais un maximum de temps pour me préparer afin d'avoir le moins de récré possible. Pendant certaines récrés je jouais avec le groupe de filles qui étaient obligées de m'accepter à la suite de l'intervention du directeur mais je ne me sentais pas intégrée et j'étais mal à l'aise. A la fin de la récré, il y avait de nouveau le cortège où je me retrouvais encore seule. Puis les cours reprenaient jusqu'à 11h30, moment que j'attendais impatiemment pour rentrer chez moi. Mais c'est souvent à ce moment-là (ou à 16h) que mon harceuse me rattrapait pour me dire des remarques méchantes. A midi quand je rentrais ma maman ou mon papa m'appelaient pour que je leur raconte si ma matinée avait été supportable ou non. L'après-midi se dé-

roulait de la même manière. Après l'école, j'allais au sport où j'essayais de me vider la tête. Ça marchait au début mais de moins en moins avec le temps. Le soir je n'arrivais jamais à m'endormir, je prenais des médicaments (homéopathie) pour m'aider à m'endormir, ma maman devait me masser le ventre pour me détendre, mais parfois il était passé minuit quand je m'endormais.

Quelles ont été les ressources qui t'ont aidée pendant cette année ? Et parmi ces ressources qu'est-ce qui t'a le plus aidée et soutenue ?

Ce qui m'a aidé à tenir c'est ma famille qui m'a beaucoup écoutée et soutenue. Mes parents ont rencontré la direction de l'école pour que cette situation cesse. Il y a eu aussi l'infirmière scolaire que j'ai rencontrée chaque semaine pour parler de ce qui m'arrivait. Elle a été d'un immense secours et c'est le seul soutien que j'ai eu tout le long et qui ne m'a jamais abandonnée dans l'école. Elle m'a toujours dit que ce que je vivais ce n'était pas normal.

Que dirais-tu à la principale leader de ce mouvement de harcèlement si tu en avais l'occasion ?

Si je pouvais, je lui dirais : « À force d'avoir mis tant d'énergie à vouloir mon malheur, tu m'as rendue plus forte. J'ai dû me battre pour survivre à cet enfer et j'ai mis toute mon énergie dans les études et j'ai réussi. « Plus tu es méchante plus le karma te rattrapera ». Quelquefois j'aimerais qu'elle vive le même enfer que celui que j'ai vécu pour qu'elle com-

prenne à quel point c'est moche ce qu'elle m'a fait.

Est-ce qu'aujourd'hui, alors que tu vas changer d'école (du fait de ton entrée au CO) et de classe (du fait de la redistribution des élèves), tu retrouves la confiance, l'apaisement et la capacité à te réjouir de l'avenir ?

Je retrouve petit à petit confiance en moi mais cette année scolaire m'a marquée au fer rouge. Tout est à reconstruire car aujourd'hui je n'ai plus d'amies dans le milieu scolaire. Je me réjouis beaucoup de rencontrer de nouvelles personnes, de nouveaux profs, et un nouveau directeur. J'avoue que j'ai toujours l'appréhension de tomber sur une fille qui pourrait avoir le même comportement que mon harceleuse mais j'essaie d'être positive.

'' Il ne faut surtout pas se taire ''

Si on faisait un petit tour dans ta « boîte à outils personnels » : quels nouveaux outils as-tu à l'intérieur pour vivre paisiblement à l'école aujourd'hui ?

J'ai des outils qui me permettent de me rouvrir aux autres, des cours d'improvisation qui me permettent d'avoir plus de répartie pour me défendre face à une personne qui pourrait avoir une attitude agres-

sive avec moi. J'ai aussi le soutien d'une psychologue spécialiste dans le harcèlement et l'infirmière scolaire qui sera la même en primaire qu'au cycle.

Que t'a appris sur toi cette épreuve que tu as courageusement traversée ? Si tu devais donner une image de toi « avant » et une image de toi « après » cette dernière année, qu'est ce qui est devenu plus fort en toi ?

Cette épreuve m'a appris qu'en ne lâchant pas on arrive toujours à obtenir ce que l'on veut. Pour moi, c'était de passer mon année avec de bonnes notes pour aller en R3. Cette épreuve a fait de moi une personne plus mature et m'a surtout rendue très forte pour mon avenir. Grâce à ce que j'ai vécu, je peux comprendre et aider ceux qui sont mis de côté.

Si tu devais te servir de ton expérience pour aider d'autres jeunes qui vivent ce que tu as vécu, que leur conseillerais-tu ?

En premier, il faut qu'il en parle à ses parents, un prof, l'infirmière scolaire ou une personne adulte de confiance, c'est le plus important. Il ne faut surtout pas se taire. Ensuite je dirais qu'il faut trouver une personne spécialiste dans le harcèlement pour qu'elle t'aide à te défendre, faire des ateliers comme moi et aller à la rencontre d'autres jeunes qui sont aussi harcelés pour voir qu'on n'est pas seul.

Même quand on a perdu tout espoir il faut continuer à se battre.

Trois mois plus tard, nous avons reçu des nouvelles de Lisa...

Comment vas-tu aujourd'hui Lisa ?

Aujourd'hui, je vais beaucoup mieux, même si parfois j'ai peur que ça recommence, ce qui ne se produit pas.

Qu'est-ce qui a changé pour toi ?

Quand je vois quelqu'un qui se fait harceler, je ne peux pas m'empêcher de prendre sa défense car je sais ce que c'est d'être seul. J'ai l'impression d'avoir retrouvé ma force et mon assurance. Maintenant j'ai plein de nouveaux amis ce qui n'était pas le cas avant.

Est-ce que tu recroises les personnes qui t'ont harcelée ?

Oui, je les croise souvent mais ça ne me fait plus rien. C'est comme si elles n'existaient plus.

Qu'est-ce qui t'as donné autant de force ?

Je pense que les ateliers que j'ai suivis m'ont aidée à avoir de la répartie, à savoir me défendre et à mettre des limites si on m'agresse.

Benoît, 27 ans

Le harcèlement scolaire a débuté à l'école primaire en 3ème année, j'avais 9-10 ans. Il s'est arrêté vers mes 15 ans. Le harceleur, qui était dans ma classe, a commencé par des moqueries sur mon physique, puis des insultes, des violences physiques, de l'exclusion sociale et des contraintes à des actes de soumission comme lécher ses chaussures. Ce garçon costaud impressionnait les autres par sa stature et son attitude sûre de lui. Il avait sa cour lorsqu'il me terrorisait. C'était presque que des garçons qui participaient au harcèlement. Au fil du temps et des années, d'autres harceleurs se sont joints et le nombre des suiveurs a presque inclus tous les garçons de mon âge de l'école. J'ai aussi subi du harcèlement sur les réseaux sociaux.

Dès le début, j'ai tenté de me défendre verbalement et même physiquement. J'ai aussi été le dire à mon maître de classe. Malheureusement, ce dernier a minimisé les faits et cela s'est même retourné contre moi. En effet pendant longtemps pour les enseignants, j'étais devenu un élève turbulent et agressif envers les autres.

J'ai aussi développé des stratégies de protection comme venir au dernier moment à l'école ou faire des bêtises pour être privé de récréation. Le harcèlement avait aussi lieu sur le chemin du retour à la maison.

Je n'en parlais pas à mes parents n'étant pas sûr qu'ils pouvaient me protéger et je craignais une réaction exagérée de leur part. J'avais aussi peur que cela ne se retourne aussi contre moi.

A cette époque, j'avais très peu d'amis et certains se sont même rangés du côté du harceleur. J'ai pu heureusement me lier d'amitié avec un garçon plus âgé. Les filles de ma classe et de l'école ne participaient pas au harcèlement. Au contraire certaines m'écoutaient et me consolaient. Avec une en particulier (plus jeune que moi), j'ai développé une relation forte qui fut une personne ressource pour moi durant cette période de ma vie très difficile. Elle m'a accueilli à de nombreuses reprises chez elle, malgré la présence de sa meilleure amie.

Je me suis aussi réfugié dans les jeux vidéo et les sites porno créant une bulle où enfin je ne pensais plus à ce que je subissais à l'école.



Vers mes 13-14 ans, le harcèlement scolaire envers moi devient encore plus violent avec plusieurs harceleurs et beaucoup de suiveurs. Un jour n'en pouvant plus, j'ose me confier à l'infirmière scolaire. Elle réagit immédiatement en allant chercher le directeur de l'école. Je me suis dit : enfin on m'écoute et on prend au sérieux ce que je dis ! Ces deux adultes avec ma nouvelle maîtresse de classe prennent les choses en main en convoquant les harceleurs. Cela met rapidement fin à mon calvaire. Dans mes souvenirs, le directeur a menacé d'exclure les harceleurs si leur harcèlement continuait. A ce moment-là, j'ai dû en parler aussi à mes parents (mais je ne leur ai pas tout avoué de peur d'une sur-réaction de ma mère).

Grâce à mon cas, la direction de l'établissement a pris des mesures de prévention du harcèlement scolaire et a établi un protocole d'action. L'école a pris également en charge financièrement mon suivi thérapeutique (des psychologues sont présents dans l'établissement) pendant un an et demi, jusqu'à la fin de ma scolarité. Comme cela ne suffisait pas pour me sortir de mes peurs devant les groupes de pairs, j'ai continué le suivi avec d'autres thérapeutes. Aujourd'hui, je me rends compte comment le harcèlement scolaire que j'ai subi durant de longues années m'a rendu vulnérable dans le lien aux autres et surtout avec certaines personnes du même âge que moi. J'ai encore des montées de stress dans certaines situations sociales. Cependant, je vois aussi comment j'ai appris à me défendre et à oser demander de l'aide si nécessaire. En effet, durant mon apprentissage un autre apprenti a commencé à me harceler. J'ai immédiatement cherché de l'aide auprès des bons professionnels en charge de cette problématique et ainsi faire stopper le harcèlement.

A la question de la prévention en milieu scolaire, je proposerais d'informer et de former les enseignants au harcèlement afin de leur permettre de le reconnaître et de le stopper. Pour les élèves, il est important qu'ils sachent vers qui se tourner pour trouver de l'aide, comme l'infirmière scolaire. Il est également intéressant de constater que le harcèlement au travail est pénalement punissable, mais lorsqu'il a lieu entre mineurs les sanctions sont très faibles malgré les conséquences psychiques pour la victime.

Témoignage recueilli en consultation



**Véronique
HÄRING**

Conseillère
conjugale
Thérapeute de
famille

La triste école...

Harceler, c'est déranger, ridiculiser, troubler, attaquer, exclure toujours la même personne de façon répétée et de différentes manières avec l'intention de lui nuire. Cette violence peut s'exprimer de manière physique, verbale ou numérique (textos, courriels, réseaux sociaux, etc).

Saverio Tomasella
Plus jamais harcelés

« C'est vrai, les enfants ne sont pas toujours mignons, gentils..., parfois ils ont cruels, menteurs, manipulateurs, mais le mien, je le connais, et je sais qu'il ne ferait pas de mal à une mouche ! »

....Vraiment ?

Les enfants ont besoin que leurs parents soient leurs premiers fans. Cet émerveillement devant ce qu'ils sont et deviennent, ce soutien inconditionnel les aide à construire une confiance en eux, une bonne estime d'eux-mêmes et un sentiment de sécurité dans l'existence. Cela dit, il faut agir avec discernement : aimer et soutenir qui que ce soit, mais à plus forte raison un être en construction n'est pas cautionner n'importe quel comportement. Bien au contraire ! Pour le comprendre à un niveau qui ne reste pas intellectuel, tout parent, toute personne ayant en charge des enfants – enseignant, éducateur, directeur d'école... – devrait suivre un cours de... taille de rosiers.

L'enfant vu comme une icône irrécusable, est un enfant qui manque

d'un guide capable de s'arrêter d'applaudir béatement devant sa huitième Merveille du Monde lorsqu'il faut corriger ses erreurs de trajectoires, comme le jardinier ose infliger une taille sévère au rosier à la sortie de l'hiver pour lui assurer les conditions dont il a besoin pour produire de splendides roses à la belle saison. Un jardinier qui refuserait d'effectuer cette taille au moment où il convient de le faire, sous prétexte que le rosier est si merveilleux serait renvoyé !

Hélas, on observe que, la plupart du temps, les parents à qui on rapporte les persécutions qu'exerce leur enfant sur un autre, réagissent avec beaucoup de virulence et de déni : « non, ce n'est pas possible, il est incapable de faire ça ! Je le connais quand même ! S'il a enfermé son camarade dans les toilettes et lui a volé ses affaires, c'est parce que ce camarade lui avait fait quelque chose ! ».

Il faut bien reconnaître que, sans l'excuse de la légitime défense, la situation est très inconfortable : l'ai-je mal éduqué ? Suis-je un mauvais parent ? Mon enfant est-il une mauvaise personne ?... Sans aller jusqu'à se dévaloriser ou perdre toute confiance dans l'éducation donnée, il y a, en effet, des questions qu'il va falloir se poser et du temps qu'il faudra trouver pour régler le problème... certaines choses ne se délèguent pas. Cela dit, lorsque les parents acceptent de s'impliquer

dans la résolution du problème et acceptent une remise en question, pour eux-mêmes comme pour leur enfant, cela laisse présager une issue bien plus favorable que dans le cas où les parents de l'enfant harcelé ne réagissent pas ou pire, renversent le monde pour faire de leur enfant une victime, allant jusqu'à se ranger à ses côtés et l'encourager à ne pas se laisser faire, sans nullement remettre en doute le discours de leur chérubin, qui, bien sûr, ne se vante pas de ses agissements et se présente à eux comme étant accusé à tort.

Même s'il est difficile d'entendre que son adorable petite tête blonde humilie, harcèle, dépouille, insulte, fait chanter un camarade de classe, il faut prendre la mesure de la gravité de la situation, car c'est là, qu'en tant que parent, en tant qu'adulte dans l'environnement de l'enfant, il faut relever ses manches plutôt qu'enfoncer la tête dans le sable et se mettre des œillères pour garder à tout prix son adorable bambin sur son piédestal. Il y a des enfants en danger ! C'est exactement là qu'il faut oser couper la branche qui semble pourtant si magnifique mais qui, si elle n'est pas taillée au bon moment, causera la dévitalisation du rosier et compromettra sa croissance et son épanouissement.

Car, je le redis, il y a des enfants en danger ! D'une part, l'enfant harcelé, qui souffre et qui, on l'a trop souvent constaté ces dernières années,

peut n'avoir plus aucune issue que la mort pour que « ça s'arrête » ; lui, nécessite une protection immédiate et efficace. D'autre part, l'enfant harceleur : si sa trajectoire développementale n'est pas rectifiée à temps, si le jardinier n'ose pas adopter l'action juste au bon moment, le danger qu'il encourt c'est celui de devenir un adulte irrespectueux d'autrui, tout-puissant, tyrannique, mal dans sa peau et en grande difficulté pour se conduire dignement dans sa vie et dans ses rapports sociaux.

Sa toute-puissance, lui apporte des bénéfices dans l'immédiat : il est le roi de la cour de récréation, entouré de sa cour, admiré, craint et s'amuse beaucoup de la souffrance du camarade qu'il torture. Il a peut-être été lui-même harcelé dans le passé et jouit aujourd'hui de sa capacité à humilier à son tour, rassuré « d'être du bon côté de la barrière ». Quelles qu'en soient les raisons, cet

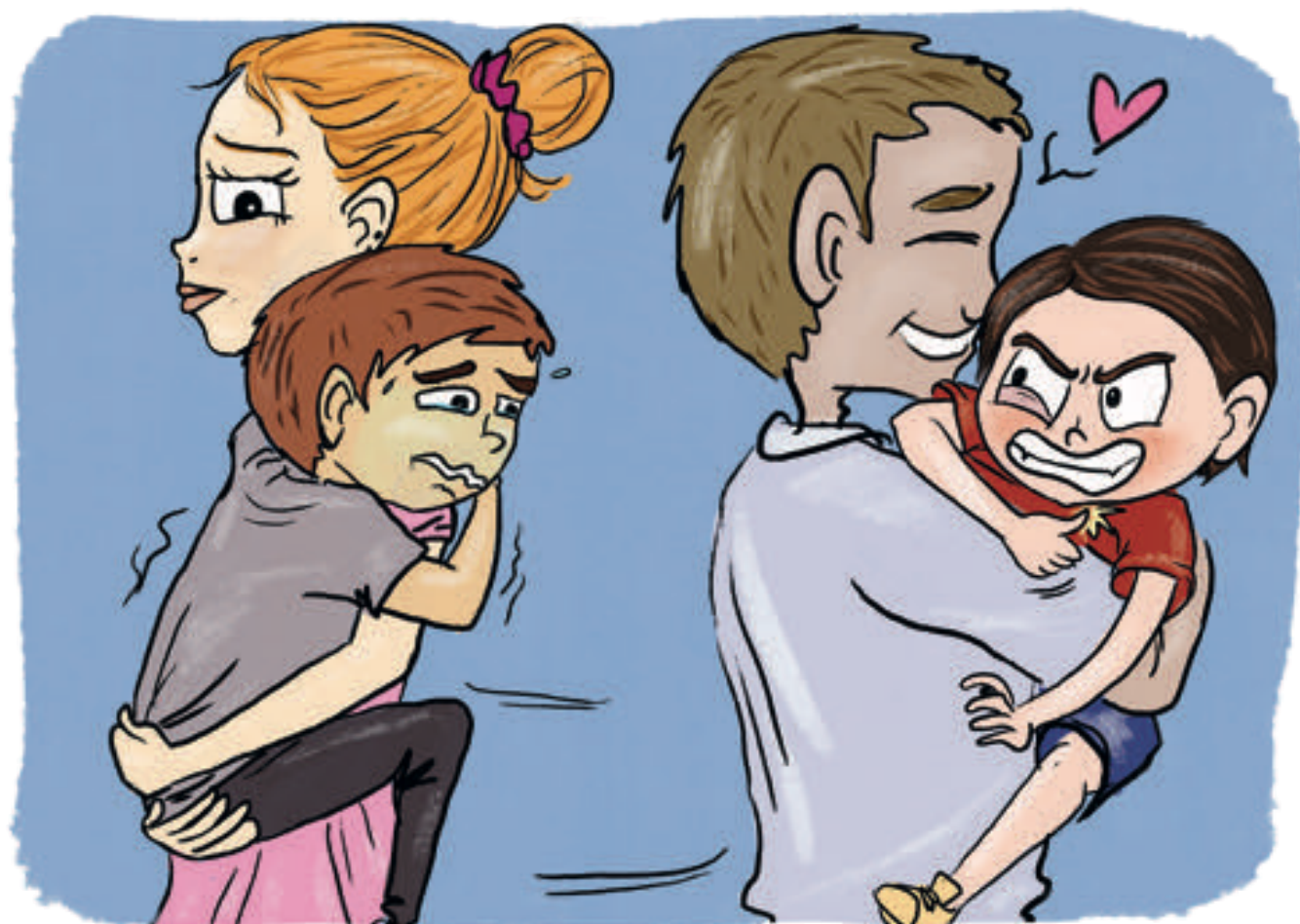
enfant-là est rarement à même - du fait de son immaturité - d'évaluer le niveau de souffrance qu'endure le camarade qu'il harcèle et à quel point sa vie en est bouleversée ; il ne voit pas la dépression dans laquelle s'enfonce son camarade. Au contraire : plus il s'affaiblit, plus il devient facile de le détruire et plus le sentiment de toute-puissance est fort. Par ailleurs, l'enfant qui harcèle aujourd'hui ne voit absolument pas que, demain, il pourrait bien être cet adulte qui devra vivre avec le poids d'avoir poussé un camarade au suicide et plongé une famille dans la pire des douleurs, celle de perdre un enfant.

Un parent, un enseignant, un éducateur, peut-il vraiment soutenir cette attitude et exposer son enfant à de telles perspectives ? Contrairement à l'enfant qui, du fait de son jeune âge, n'a pas la capacité à mesurer les répercussions d'un pouvoir avec lequel

il s'amuse impunément, les adultes, eux, devraient l'avoir ! Donc, à vos sécateurs, parents, enseignants, éducateurs... ! C'est immédiatement qu'il faut agir. Aimer et éduquer cet enfant passe par la responsabilité de « couper » la branche qui pousse mal pour lui redonner une énergie mieux utilisée pour une construction harmonieuse.

La plus grande force de l'enfant harceleur, c'est l'impunité.

Il y a quelques années, dans un quotidien suisse, cette question faisait l'objet d'une rubrique : « Que fait la police ? » Face au problème du harcèlement scolaire, on peut véritablement se demander parfois « Que font les adultes ? » Le harcèlement est un délit : cautionner, participer ou fermer les yeux, c'est de la complicité. En Suisse, 10 enfants sur 100 subissent, tôt ou tard dans leur scolarité, du harcèlement de la part de leurs pairs. Nous parlons d'enfants



de 10, 11, 12, 13 ans...! N'est-ce pas surprenant qu'un enfant de cet âge puisse malmenier un autre, en classe, dans la cour de récréation, pendant des mois, voire une année scolaire entière, sans qu'aucune intervention d'un adulte, déterminée et déterminante, ne se produise? Comment comprendre que des parents d'enfants harcelés n'aient plus d'autre alternative qu'un déménagement pour changer leur enfant d'école car rien ni personne n'est parvenu à recadrer un enfant de 10-12 ans? Ne marche-t-on pas sur la tête?

Certaines écoles prennent des mesures strictes, d'autres moins, voire pas du tout. Des modèles d'interventions tout à fait remarquables sont élaborés pour tenter d'enrayer ces situations on peut s'en réjouir. Leur mise en place est coûteuse car elle nécessite de former du personnel scolaire. En dépit de ces efforts louables, je crains que le plus brillant des modèles ne fonctionne pas si l'adulte, dans sa fonction d'éducateur et de protecteur, n'est pas au rendez-vous.

Que son enfant soit le «harceleur-chef» ou l'un de ses acolytes, il n'est pas moins urgent d'agir. Les enfants «suiveurs» font du mal aussi, soit directement soit indirectement en participant à la dynamique de harcèlement! Sans leur participation, «l'enfant-chef» perd beaucoup de sa puissance. Souvent sous influence et dans la crainte de subir le même traitement, ils préfèrent se ranger du côté du plus «fort». Ces enfants-là doivent aussi faire l'objet d'une attention particulière et d'une action claire de la part des adultes.

Harceler provient du terme «her-seler», en ancien français, signifiant «tourmenter, malmenier» comme la herse tourmente et malmène la terre. Pour avoir écouté des enfants harcelés ou des adultes harcelés dans leur enfance, et entendu leur souffrance, leur désespoir, leurs sentiments de solitude, d'impuissance, de rejet, leur guérison longue, difficile, parfois impossible tant les traces peuvent être pro-

fondes, je constate qu'en effet, certains d'entre eux ont été véritablement «labourés, retournés» profondément et durablement. Ce qu'ils ont subi est intolérable et si cet article pouvait n'aider qu'un seul jardinier à soigner sa plante à la dérive, je ne l'aurais pas écrit en vain.

Oser tailler le rameau qui ne doit pas pousser à tel moment, à tel endroit, c'est donner à la plante une chance de mettre son énergie dans une pousse plus saine et harmonieuse qui la rendra belle demain. Méchanceté, cruauté, mal-être, vengeance... Peu importe les raisons, l'enfant doit arrêter immédiatement son comportement malveillant. En parallèle d'un rappel à l'ordre musclé, il s'agira bien entendu de lui apporter une écoute, ainsi que, dans certains cas, une aide psychologique et éducative.

L'intervention comporte donc les quatre étapes suivantes du processus **S.E.O.R** (qui pourrait devenir le concept «S.E.O.R.....de question!», cf. encadré à droite.

Premièrement, il est indispensable de signifier à l'enfant, tant à l'école que dans le cadre familial, que s'il ne cesse pas immédiatement ses agissements, il sera sanctionné. L'enfant doit sentir que sur ce point-là, il est «devant un mur» qui ne bougera pas, qui ne négociera pas, qui ne cédera pas sur cette exigence.

Deuxièmement, il s'agit de **prendre du temps pour explorer les questions suivantes**:

- L'enfant comprend-il les émotions des autres? Ressent-il les siennes? S'il ne comprend pas la souffrance, la peur de l'autre face à lui, on peut en conclure qu'il est dépourvu, dans une certaine mesure en tous cas, d'une compétence - l'empathie - qui lui permettrait de sentir en lui ce qu'il fait à subir à l'autre. Il a besoin d'aide pour construire cette capacité d'empathie.

- Est-il dans un scénario de vengeance? Il peut avoir subi lui-même du harcèlement dans le passé ou avoir été blessé par celui qu'il harcèle aujourd'hui. Cette vengeance

est sa manière d'évacuer, tant bien que mal et plutôt mal que bien, sa souffrance en la retournant contre les autres. Mais cela ne lui permet pas de cicatriser ses propres blessures. Pour cela, l'enfant a besoin d'une écoute de ce qu'il a vécu. Cette écoute bienveillante fera office de baume cicatrisant et sa souffrance s'apaisera, de même que ses comportements harcelants.

- L'enfant se sent-il jaloux du camarade qu'il harcèle: «il a plus d'amis que moi», «elle a des bons résultats scolaires alors que moi non», «il est toujours invité aux anniversaires et pas moi».... L'envie de détruire quelqu'un qui a quelque chose que je n'ai pas est un sentiment humain, ce qui ne veut pas dire qu'il faille le cautionner. L'enfant a besoin d'apprendre à mettre en valeur ses propres atouts, à contrôler son agressivité et la mettre au service d'une conquête efficace, loyale et respectueuse de ce qu'il souhaite avoir dans sa vie: tu veux avoir plus d'amis? Comment vas-tu t'y prendre? Tu veux avoir des meilleurs résultats scolaires: es-tu prêt à travailler davantage? As-tu besoin d'aide pour tes devoirs? Il s'agit d'aider l'enfant à activer ses propres ressources pour atteindre ses objectifs.

- Quelle est la nature des relations familiales? Sévérité, pression, exigence extrême qui peut donner à l'enfant le sentiment de ne «jamais être assez»? Chantage affectif? Humiliation? Dévalorisation? Violence? Rapports de domination? Agressivité? Autrement dit, l'enfant apprend-il en famille des comportements qu'il reproduit à l'école? Dans ce cas, des séances de travail en famille peuvent aider à modifier certains dysfonctionnements familiaux pour donner à l'enfant l'opportunité d'apprendre à construire un rapport aux autres plus sain, plus équilibré.

- Quels sont les bénéfices que l'enfant retire de ses actions: se sent-il admiré? Important? Craint? A-t-il l'impression d'être populaire? D'avoir l'approbation de ses copains? S'il perd sa cour, et cette em-

prise sur les autres, qu'imagine-t-il qu'il adviendra de lui ? Ces bénéfices sont le cache-misère d'une estime de soi en berne et l'enfant a besoin de retrouver un sentiment de valeur basé sur d'autres paramètres qu'une popularité gagnée sur le dos d'un camarade en souffrance.

- Quel usage l'enfant fait-il des réseaux sociaux ? Le cyberharcèlement fait-il partie de sa panoplie pour anéantir sa victime ? Il s'agira alors de surveiller les sites qu'il visite, les contacts qu'il entretient, mettre en place des mesures pour en limiter l'usage et dialoguer avec lui pour qu'il prenne conscience des ravages que peut provoquer sur une personne l'humiliation publique sur le net qui se répand comme une hémorragie incontrôlable et irréversible. Evidemment, l'enfant n'en n'imagine ni la portée ni les conséquences, pouvant aller, là aussi, jusqu'au suicide !

Le troisième point s'articule au précédent tout en étant davantage orienté sur **l'éducation à une nouvelle manière d'agir**. Il faut être clair avec l'enfant sur qu'on attend de lui et vérifier très régulièrement avec les autres adultes de son entourage si les comportements attendus sont bien au rendez-vous. Si tel n'est pas le cas : retour au point 1). Si l'enfant a changé et progresse : le féliciter, l'encourager. Lui exprimer qu'il est dans la bonne direction.

Enfin, la **réparation** est un point très important et trop souvent oublié. L'enfant qui a fait du mal doit apprendre à réparer. Demander pardon, proposer une réparation – une lettre ou des paroles d'excuses, un acte réconfortant, sont l'expression de sa capacité à assumer ses actes. Même si l'enfant harcelé ne peut accepter immédiatement ce pardon car encore trop blessé, il le pourra peut-être plus tard et cela l'aidera dans son processus de guérison. Selon l'âge, il faut éventuellement accompagner l'enfant dans cette démarche, et en aucun cas le laisser s'y soustraire !

En tant qu'adulte, il ne faut pas relâcher les efforts jusqu'à la disparition complète des comportements malveillants. Outre la nécessité de protéger l'enfant maltraité, il s'agit d'amener l'enfant harceleur à prendre conscience de ce qu'il fait, l'aider à changer, à réparer ses erreurs et restaurer les liens qu'il a malmenés et abîmés. C'est l'aider à retrouver le chemin de sa dignité d'humain, cette dignité qui s'atrophie inmanquablement quand il tire sa gloire et son pouvoir de la détresse d'un autre. En conclusion, je considère qu'il est dans les attributions du jardinier d'enfant de faire grandir la dignité d'un petit Homme en même temps qu'il pousse.

« Une école où les écoliers feraient la loi serait une triste école »

Ernest Renan, écrivain, philosophe, historien français,
1823 – 1892

Le processus **S.E.O.R.** pour l'enfant **harceleur** :

- 1) un **STOP** de la part des adultes, avec sanction, d'autant plus s'il y a récidive
- 2) une **ECOUTE** afin de comprendre les causes de son comportement
- 3) une **ORIENTATION** pour apprendre une conduite plus juste et respectueuse d'autrui
- 4) une **RÉPARATION** pour reconnaître ses erreurs et la souffrance infligée et demander pardon



**Monika
DUCRET**
Conseillère
conjugale
Thérapeute de
famille

Quels impacts sur le couple parental et la famille ?

Dans les situations de harcèlement scolaire, comme pour beaucoup d'autres problématiques qui touchent l'individu, l'entourage direct de la personne est également affecté. Il en va ainsi du chômage, du burnout, de la maladie etc. Cet impact est à prendre en considération par les professionnels en proposant aux familles d'une victime de harcèlement scolaire un espace et un temps pour faire circuler la parole de chacun. La conscience de cet impact n'est pas une évidence pour les familles, elle doit l'être pour les professionnels.

Si on déroule le fil du temps puisque dans la définition du harcèlement scolaire il y a ce facteur, l'impact sur la famille ne débute pas avec la révélation de la victime.

En effet il peut se passer un temps plus ou moins long avant qu'une victime ne puisse dire sa souffrance à sa famille. Avant ses mots il peut exister des comportements inhabituels de l'enfant comme le retrait social, les difficultés somatiques (ex : maux de ventre), un sommeil perturbé, des explosions de colère, etc. Au moment de la révélation, l'ampleur du problème est souvent très difficile à évaluer pour les autres membres de la famille, en particulier les parents.

D'abord, on minimise, on banalise, on se rappelle nos propres bagarres dans la cour de récréation. Dans nos souvenirs, ces disputes font partie de

la vie et nous offrent autant d'occasions d'apprendre à nous défendre. C'est devant la persistance des symptômes et le mal-être manifeste de notre enfant, voire la révélation par d'autres personnes, que le problème émerge dans toute sa puissance dévastatrice.

Dès lors se pose la question pour tous les parents : comment pouvons-nous protéger notre enfant dans un espace et un temps hors de notre champ d'action, l'école ?

Dès ce moment, le harcèlement scolaire n'est plus un problème individuel, il mobilise toute la famille et surtout les parents qui cherchent à enrailler la dynamique relationnelle délétère. Le couple parental est particulièrement stressé et sollicité. Au sein du couple, les ressentis sur l'urgence d'agir et comment agir peuvent diverger, fragilisant le lien par des désaccords voire des disputes. Se mettre d'accord pour faire équipe et bloc devient donc primordial pour sécuriser l'union de la famille.

La fratrie, s'il y en a une est également affectée de manière multiple. En effet, avant sa révélation au grand jour, les manifestations de la victime peuvent déjà avoir impacté la fratrie. Elle peut servir à décharger les tensions internes provoquée par les souffrances. C'est une manière d'externaliser dans la relation les conflits intérieurs. Se disputer avec ses parents et/ou sa fratrie est une

tentative de mise à distance salvatrice à ce moment-là. Pour la santé mentale, il est préférable d'exploser que d'implorer. De plus les liens familiaux sont par nature plus solides que les liens extérieurs, il est donc possible de les maltraiter sans risquer la rupture, surtout à cet âge-là.

Un autre impact sur la fratrie est une attention parentale presque exclusivement dirigée sur la victime. Ceci est parfaitement compréhensible et admissible par les autres enfants du couple si cela ne dure pas trop longtemps. Malheureusement le harcèlement scolaire s'installe par définition dans la durée, il devient donc important d'en parler en famille, d'être à l'écoute des ressentis de chacun et des besoins exprimés par les autres enfants.

Un autre effet délétère sur la cellule familiale impactée est le sentiment d'impuissance à faire cesser les souffrances de son enfant victime. Les parents sont obligés de laisser aux responsables d'établissements la gestion du problème. Comme souvent la relation parents - école n'est pas un long fleuve tranquille, les attentes parentales peuvent être déçues suscitant incompréhension et colère, si le problème n'est pas traité rapidement et efficacement.

Le sentiment d'impuissance à stopper le harcèlement peut aussi gagner les enseignants et les autres professionnels du milieu scolaire.



Se posent d'urgence les questions suivantes pour l'institution scolaire :

- *Comment l'école protège la victime ?*
- *Comment stopper le harcèlement ?*
- *Comment sanctionner l'élève harceleur, les élèves suiveurs et les témoins silencieux ?*
- *Comment travailler avec les parents de l'enfant harceleur et des enfants suiveurs ?*

Les parents de victimes attendent de l'école qu'elle empoigne le problème à bras le corps et qu'elle ait réfléchi en amont aux procédures efficaces et éprouvées à mettre en place.

Le harcèlement scolaire n'est pas évitable, ses effets dévastateurs sur la victime et son entourage le sont.

L'illustr'artiste de
LA GAZETTE

FANNY
BOCQUET



www.fannyb.artblog.fr

Illustrations.fanny bocquet



**Mélanie
GAUDET**
Médiatrice
familiale

Harcèlement scolaire en Suisse : quelles réponses légales ?

Le harcèlement scolaire est une problématique qui touche des milliers d'enfants et d'adolescents à travers le monde, laissant des cicatrices émotionnelles profondes et entravant leur développement personnel et académique. Une des réponses possibles dans pareille difficulté est de faire intervenir le monde judiciaire afin de réguler la situation. Dans cet article, nous allons explorer la manière dont la Suisse et plus particulièrement le Canton de Genève traite la problématique du harcèlement scolaire à travers des réponses légales.

Avant tout, il est important de clarifier la notion de harcèlement scolaire qui se définit comme une violence répétée qui peut être verbale, physique, psychologique ou issue des réseaux sociaux en milieu scolaire. Ce phénomène toucherait un élève sur dix.

Il s'agit d'une **«répétition de violences, phénomènes de groupe exerçant une asymétrie et engendrant une incapacité à se défendre pour l'élève qui en est la cible. La pression à la conformité et la peur sont le ciment du groupe qui ne constitue pas un bloc monolithique.»**. (1)

Afin de matérialiser cette définition, nous pouvons citer comme exemple les moqueries, les humiliations, le chantage, les menaces, les rumeurs, les contraintes ou encore le rejet, l'isolement voire les violences physiques. Si par moments, ces comportements sont banalisés par

l'entourage ou les professionnels encadrant les mineurs, il est important au contraire qu'ils soient pris très au sérieux, ce climat pouvant plonger l'enfant pris pour cible dans une grande souffrance.

Si certains pays ont d'ores et déjà légiféré sur cette thématique - les pionniers en la matière ont été les pays scandinaves, notamment la Suède qui s'est dotée d'une loi en 1994 - en droit suisse, le harcèlement scolaire ne fait l'objet d'aucune disposition spécifique (2). La Confédération s'appuie uniquement sur l'ordonnance du 11 juin 2010 (3), renforçant non seulement la protection de l'enfant mais également ses droits. Cette ordonnance a permis de faire émerger deux programmes de sensibilisation dédiés aux élèves dont l'un porte spécifiquement sur le cyberharcèlement.

La Suisse ne dispose que de très peu de statistiques en matière de harcèlement en milieu scolaire. Les chiffres sur lesquels le Conseil Fédéral s'appuie proviennent de l'étude PISA qui est un programme international pour le suivi des acquis des élèves. Ce programme compare, entre autres, les résultats avec les autres pays membres de l'OCDE.

Cette évaluation a tout de même permis de démontrer que les élèves suisses sont parmi les mineurs qui dénoncent le plus de phénomènes de harcèlement en milieu scolaire.

Notre Constitution fédérale, donne la charge de l'instruction publique aux Cantons (4). Cela les rend donc

responsables en matière de lutte contre le harcèlement en milieu scolaire. Ils ont également la responsabilité de la formation du corps enseignant pour les écoles primaires, secondaires I et II. Ils doivent alors réfléchir aux politiques publiques à mettre en place pour endiguer le phénomène. Enfin, la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique est chargée de coordonner l'ensemble des mesures.

Il existe cependant plusieurs dispositions qui assurent une protection en cas de harcèlement en milieu scolaire.

En matière de droit de l'enfant

La convention des droits de l'enfant a été ratifiée par la Suisse le 24 février 1997 et est entrée en vigueur le 26 mars 1997. Lorsqu'elle est ratifiée par un État, la convention constitue un ensemble de droits impératifs. Cela signifie que l'État signataire se voit imposer des obligations positives (ce que l'État doit faire) et des obligations négatives (ce que l'État ne doit absolument pas faire)(5).

La convention prend en considération **cinq grandes catégories de droits de l'enfant** :

1. Droit à la survie (à l'alimentation, aux soins médicaux, ...)
2. Droit à la protection (contre l'exploitation, les mauvais traitements, ...)
3. Droit à la non-discrimination (pour des raisons de race, de religion, de sexe, ...)



4. Droit à l'épanouissement (à l'éducation, aux jeux et loisirs, à la formation, ...)

5. Droit à la participation (à l'expression, au droit d'être entendu, ...)

Cela signifie que le point culminant qui gouverne ces diverses catégories de droit est l'intérêt supérieur de l'enfant⁽⁶⁾ qui doit être placé au centre de toutes les décisions des autorités étatiques.

«L'intérêt supérieur de l'enfant est un instrument juridique qui vise à assurer le bien-être de l'enfant sur les plans physique, psychique et social. Il fonde une obligation des instances publiques [...] et il représente une garantie pour l'enfant que son intérêt à long terme sera pris en

compte. Il doit servir d'unité de mesure lorsque plusieurs intérêts entrent en concurrence».⁽⁷⁾

Tous les enfants ont le droit de se rendre à l'école sans subir de la violence psychologique ou physique, y compris de leurs camarades. Ils ont droit au respect de leur vie privée, à la liberté d'expression et d'information. Il est donc à mettre en lumière que lorsqu'ils sont victimes de harcèlement ou de cyberharcèlement, leurs droits fondamentaux ne sont pas respectés au sens de la déclaration des droits de l'enfant.

En matière civile

Il est à noter dans un premier temps que l'ordre juridique suisse intègre la protection contre le harcèlement scolaire dans la notion de l'article

328 du Code des Obligations ci-après CO qui protège, en principe l'employé. En effet, le lien de communauté existant entre les élèves et l'établissement scolaire, permet l'application de cet article⁽²⁾.

En voici la teneur: **«Les employeurs doivent prendre toutes les mesures nécessaires afin de protéger la santé, la personnalité et l'intégrité personnelle des employés dans le cadre des rapports de travail».**

Ensuite, tout comportement susceptible de nuire de manière significative à l'équilibre psychologique de la victime, peu importe l'aspect de la personnalité spécifiquement touché, est constitutif d'une atteinte à un droit de la personnalité. Cela sous-entend que tout comporte-

ment typique de harcèlement en milieu scolaire est susceptible de causer une diminution du bien-être de la victime, ce qui pourra être considéré comme une atteinte à la personnalité de cette dernière, au sens de l'article 28 Code civil suisse. En revanche cette atteinte ne pourra être sanctionnée que si elle revêt un caractère illicite. Ce caractère est néanmoins présumé, charge à l'auteur de démontrer concrètement l'existence d'un motif justificatif⁽²⁾.

Lorsqu'une atteinte illicite à la personnalité se traduit par des souffrances psychiques ou morales, la victime ou ses représentants légaux, peut agir par le biais d'une action en tort moral, assortie à une action pénale. Conformément à l'article 49 CO, la gravité de l'atteinte doit justifier l'allocation d'une indemnité⁽²⁾.

Il est important de préciser que selon l'article 49 al1 du CO, celui qui subit une atteinte illicite à sa personnalité a droit à une somme d'argent à titre de réparation morale, pour autant que la gravité de l'atteinte le justifie et que l'auteur ne lui ait pas donné sa satisfaction autrement⁽²⁾. Une atteinte légère, entre autres à la réputation sociale d'une personne, ne justifie donc pas systématiquement une réparation.

En matière pénale

Les comportements de harcèlement en milieu scolaire peuvent être constitutifs de quantité d'infractions pénales. En voici les principales :

- Lésion corporelle simple, si le harcèlement atteint la santé psychique de l'enfant-cible (art.123 CPS);

- Diffamation (art.173 CPS);
- Calomnie (art. 174 PS);
- Utilisation abusive d'une installation de télécommunication (art. 179 septies CPS);
- Menace (art. 180 CPS);
- Contrainte (art. 181 CPS);
- Violation de domicile (art. 186 CPS)
- Contrainte sexuelle s'il y a attouchements (art. 189 CPS).

Il est à noter que si les élèves impliqués sont mineurs, la loi fédérale régissant la condition pénale des mineurs (Droit pénal des mineurs, DPMIn) est applicable.

Comme le mentionne l'article 1 al.1 du droit pénal des mineurs, cette loi régit « **les sanctions applicables à quiconque commet, avant l'âge de 18 ans, un acte punissable en vertu du Code pénal ou d'une autre loi fédérale** ». Cette loi représente donc un droit extraordinaire des sanctions pénales. Contrairement à la justice des majeurs qui revêt un caractère principalement répressif, la justice réservée aux mineurs met le focus principalement sur la protection et l'éducation du mineur infracteur. Cela signifie qu'une attention particulière est axée sur son environnement, sur ses conditions de vie ainsi que sur le développement de sa personnalité⁽⁸⁾.

Le droit pénal des mineurs propose « **un éventail de sanctions qui permet de prendre en compte à la fois de la faute commise (les peines) et les carences du jeune dans le développement de sa personnalité (mesures protectrices), avec pour principes directeurs l'éducation et la protection du mineur**⁽⁹⁾(art.2 al.1 DPMIn) ».

En matière cantonale

Enfin, certains Cantons imposent des dispositions applicables aux établissements qui peuvent, le cas échéant, mener à des sanctions disciplinaires à l'encontre des élèves, des enseignants ou même de la direction de l'établissement⁽²⁾.

Genève a légiféré en ce sens dans les articles 114 et 118 Loi sur instruction publique. Ces mesures peuvent aller du blâme au renvoi de l'élève en passant par l'assignation d'un travail supplémentaire ou des périodes de retenues⁽²⁾.

Si ce droit disciplinaire ne permet pas à l'enfant victime ou à ses parents d'ouvrir directement une action contre l'école pour que des sanctions soient mises en place, la responsabilité de l'établissement ou de ses membres peut néanmoins être engagée.

En particulier, l'enseignant qui cause un préjudice de manière illicite à un élève dans le cadre de sa fonction engage la responsabilité de l'État. Les enseignants sont soumis aux dispositions applicables aux fonctionnaires et s'exposent notamment à un éventuel renvoi en cas de manquements graves à leurs devoirs⁽²⁾.

Si la loi doit être utilisée comme « ultima ratio » dans pareilles circonstances, il n'en demeure pas moins que son caractère régulateur permet de prendre en charge un aspect de la problématique. En revanche, au vu de l'importance du phénomène, les dispositions légales encadrant la thématique devraient être renforcées.

Sources :

1. DAYER Caroline, Quand les violences se donnent un genre : Enjeux et pratiques de management, 2020
2. MACHERET Lucile/PASQUIER Nicolas, Le droit suisse face à la loi du préau, ex ante, la revue des jeunes chercheurs en droit 2/2 021 p. 34 à p. 41
3. Ordonnance sur des mesures de protection des enfants et des jeunes et sur le renforcement des droits de l'enfant du 11 juin 2010 (311.039.1)
4. art 62 al.1 Constitution fédérale de la Confédération suisse
5. QUELOZ N., Commentaire Droit pénal et justice des mineurs en Suisse, p. 28
6. art. 3 Convention relative aux droits de l'enfant
7. ZERMATTEN J, L'intérêt supérieur de l'enfant, de l'analyse littérale à la portée philosophique, 2003, p14
8. Mineurs : Quelques aspects du droit pénal des mineurs, Guide social romand
9. VIREDAZ B, Le droit pénal suisse des mineurs : la rigidité des limites de la minorité v. La souplesse de la prise en charge, Université de Lausanne, p.1

Des ressources utiles...



site d'informations, d'aide et d'échange pour les 11-20 ans

www.reseau-canope.fr/notice/agir-contre-le-harcèlement-une-preoccupation-partagee.html

www.projuventute.ch/fr/parents/medias-et-internet/videos-explicatives-medias-numeriques



NOUVELLES PRESTATIONS CHEZ COUPLE ET FAMILLE

Différentes approches

Trois approches sont proposées pour répondre à la demande d'aide :

La prise en charge individuelle de l'enfant et/ou de sa famille pour les cas de harcèlement en milieu scolaire

Les ateliers en groupe

Les soirées d'information à thème



Prise en charge individuelle

L'ENFANT HARCELÉ ET/OU SA FAMILLE

L'enfant harcelé peut être suivi par l'une de nos thérapeutes en individuel. La thérapie systémique stratégique brève est un outil très intéressant dans la lutte contre le harcèlement scolaire. Contrairement aux approches traditionnelles qui se focalisent sur les causes du problème, elle cherche à agir directement sur sa résolution.

L'ENFANT HARCELEUR ET/OU SA FAMILLE

Nos thérapeutes viennent également en aide à l'enfant harceleur/intimidateur.

Ateliers

Les ateliers permettent aux enfants d'échanger sur ce qu'ils vivent et se rendre compte qu'ils ne sont pas seuls. Les participants sont actifs pour trouver des stratégies et aider également les autres participants dans leur situation. Grâce à des exercices et jeux de rôle, ils vont pouvoir tester et expérimenter de nouvelles pistes afin de prendre de l'assurance jusqu'à pouvoir réaliser des changements dans la vie de tous les jours.

ATELIERS « PRÊTS POUR LA RENTRÉE SCOLAIRE »

La rentrée est difficile, besoin d'un petit coup de pouce pour mieux commencer l'année ? Ces cours se déroulent la semaine avant la rentrée scolaire, en août. À travers des jeux, des mises en situation et de l'improvisation, nous créerons un moment d'échange fort en émotion et amusant !

ATELIERS « STOP AU HARCÈLEMENT SCOLAIRE »

L'enfant partage son expérience dans un cadre bienveillant qui lui permet d'expérimenter et de s'outiller face à une situation d'harcèlement. Grâce à des jeux de rôle et des exercices ludiques, il peut tester de nouvelles manières de répondre, d'agir pour tenter de stopper le harcèlement et de reprendre confiance en lui.

ATELIERS FAMILLES

Toute la famille est impactée par la souffrance de l'enfant. L'adulte ne sait pas toujours comment soutenir son enfant. Cet atelier ludique et pratique a pour but de donner de nouvelles pistes. Et si on apprenait la répartie en famille ?

ATELIERS POUR LES PROFESSIONNELS (enseignants, directeurs, infirmiers, conseillers, psychologues, éducateurs, animateurs parascolaires...)

Comment reconnaître le harcèlement et y répondre rapidement.

Agir de manière concrète dans la classe afin de stopper le cercle vicieux et soutenir l'élève sans amplifier la situation. Le travail se base sur les expériences des participants. Cet atelier pratique utilise des mises en situation pour s'entraîner à trouver une posture et une répartie adéquate dans un cadre sécurisant et ludique.

DATES ET INSCRIPTIONS SUR www.coupleetfamille.ch



Rencontre avec l'unité Malatavie des HUG

L'unité Malatavie a été créée en 1996 grâce à un partenariat public-privé entre les HUG et la Fondation Children Action.

La structure prend en charge les jeunes à risque suicidaire. Elle se concentre sur la souffrance des adolescents et se soucie de leur santé mentale en associant prévention et soins. Très proche des jeunes, l'équipe leur offre écoute, prise en charge thérapeutique qu'elle soit ambulatoire ou hospitalière et suivi.

Ludovic Bornand, psychologue responsable à Malatavie au sein du pôle prévention et **Yasmine Cebe**, psychologue dans le même pôle, ont accepté de répondre à nos questions. Nous tenons encore une fois à les remercier chaleureusement pour le temps précieux qu'ils nous ont accordé.

Propos recueillis par **Simon Gavillet**, stagiaire au sein de Malatavie.

Quelle est la prévalence du harcèlement scolaire parmi les adolescents que vous recevez à Malatavie? Avez-vous constaté une augmentation ou une diminution de cette tendance ces dernières années?

Yasmine Cebe (Y.C.) - Nous n'avons pas de chiffres spécifiquement sur ce facteur de risque à Malatavie, mais plusieurs jeunes passés par Malatavie étaient concernés par la thématique du harcèlement scolaire. Globalement, nous observons une diminution de la tendance ces dernières années. On pourrait l'attribuer aux actions de prévention, une levée du tabou et une sensibilisation des institutions scolaires. Il est important de différencier harcèlement scolaire et cyberharcèlement. Le harcèlement a toujours existé dans les écoles, ce type de harcèlement s'arrête lorsque le jeune quitte l'école. Le cyberharcèlement, lui ne s'arrête pas à la porte de l'école et se travaille donc différemment.

Ludovic Bornand (L.B.) - En ce qui concerne la prévalence du harcèlement scolaire, ce n'est pas majoritaire, ce n'est pas ce qu'on rencontre

en premier chez les adolescents. C'est un sujet qui peut arriver en plus, ce n'est souvent pas ce qui les amène. Cela peut arriver que ce soit le sujet principal mais seulement dans quelques situations. Ce n'est le plus souvent pas un facteur principal, généralement le harcèlement scolaire est un facteur secondaire voir tertiaire. Ce qu'on rencontre à Malatavie ce sont principalement des jeunes qui rapportent du harcèlement passé. Les jeunes qui se présentent avec un harcèlement actif sont plus rares.

Comment peut-on comprendre cela?

L.B. - Pour les ados présentant des idées noires et des idées suicidaires, quand ils viennent à Malatavie et font l'expérience de la parole, ils parlent de ce qui a été difficile par le passé et le harcèlement peut faire partie des difficultés rencontrées.

Les adolescents victimes de harcèlement parlent-ils spontanément de ce sujet lors des entretiens à Malatavie? Ces questions sont-elles systématiquement investiguées par les professionnels

de Malatavie?

L.B. - Oui, en général les jeunes parlent assez spontanément et naturellement de ce sujet, surtout s'il est actuel. Quand le harcèlement est passé, ils en parlent en étant pris dans le fait de parler d'eux, de leurs difficultés et de leur parcours. Et s'ils n'en parlent pas, ce sujet est effectivement investigué par les professionnels de Malatavie.

Y.C. - La dimension sociale et amicale fait partie de l'évaluation multidimensionnelle proposée à Malatavie pour évaluer le risque suicidaire. Systématiquement, il est demandé au jeune comment cela se passe sur le plan des amitiés et s'il y a ou s'il y a eu un ou plusieurs épisodes de harcèlement scolaire.

À Malatavie, comment êtes-vous formés face à la problématique du harcèlement scolaire?

Y.C. - Nous n'avons pas reçu de formation spécifique à la problématique du harcèlement scolaire mais comme nous sommes formés à l'évaluation du risque suicidaire et que cette dimension y est évaluée, on peut dire que nous avons notion de ce qu'il faut faire dans ces situations-là:

comment en parler avec les jeunes, avec les parents, comment faire le lien avec l'école, soit directement depuis la prévention ou alors via l'assistant social de Malatavie. Dans ce contexte, nous sommes à même de nous mettre en lien de manière adaptée par rapport à la thématique du risque suicidaire que ce soit avec le réseau, les parents ou le jeune.

L.B. - Nous sommes formés à la clinique, donc nous sommes formés à l'anxiété, aux symptômes, aux problématiques anxieuses. Cela fait donc partie de cette formation de travailler sur cette problématique, qu'il s'agisse de symptômes personnels, du lien à l'autre, famille comme amis, donc aussi le harcèlement. C'est ce panel qui est investigué, au même titre que la qualité du sommeil, l'alimentation, les activités, etc. Nous ne sommes pas formés directement à ce sujet mais il s'agit de l'un de nos points d'intérêt. A ce titre, le dispositif aiRe d'ados a réalisé une soirée en novembre 2019 en partenariat avec Scène Active où ont été diffusées des vidéos visant à sensibiliser sur la thématique du harcèlement.

Quels sont les signes et symptômes couramment observés chez les adolescents qui sont ou ont été victimes de harcèlement scolaire ?

L.B. - Les adolescents que nous recevons et qui nous parlent de harcèlement disent très bien qu'à un moment il y a eu du repli et de l'isolement, il s'agit là du premier signe. Aussi de la tristesse, des altérations de l'estime de soi et de la culpabilité (s'en vouloir de ne pas réussir à aller vers les autres).

Y.C. - Dans les signes plus visibles on peut voir aussi un décrochage voire une rupture scolaire qui peut donner ensuite lieu à une phobie scolaire. Une chute des résultats scolaires est aussi un signe d'alerte à prendre en compte. Des parents qui se rendent compte que leur enfant s'isole, que ses amis ne viennent plus à la maison. Sur le continuum, cela peut arriver jusqu'à des propos suicidaires voire une tentative de suicide.

Pouvez-vous expliquer comment le harcèlement scolaire peut potentiellement conduire à une crise suicidaire chez certains adolescents ?

Y.C. - Le harcèlement scolaire peut potentiellement conduire à une crise suicidaire notamment par rapport aux enjeux d'identification. La mission première de l'adolescent est de se détacher du cercle exclusivement familial pour trouver sa place parmi les autres, parmi ses pairs.

”À un moment, il y a eu repli, isolement, tristesse, culpabilité (de ne pas réussir à aller vers les autres)”

Les pairs sont des repères identificateurs et l'adolescent ressent le besoin de se retrouver avec ces « mêmes », durant cette période lors de laquelle il est en pleine construction de son identité. Et quand ce lien aux pairs a de la peine à se faire ou est attaqué par le harcèlement, cela peut être dévastateur sur le plan relationnel, social et de l'estime de soi, mettant le jeune à risque suicidaire.

Pourrait-on imaginer qu'un harcèlement conduise à lui seul à un processus de crise suicidaire ou s'agit-il toujours d'un facteur de risque qui doit être ajouté à d'autres ?

L.B. - Le harcèlement peut effectivement être un élément déclencheur qui peut aussi rejoindre les facteurs de risque que sont l'isolement, le repli, la rupture scolaire et une forte baisse de l'estime de soi. Par rapport à la quête identitaire on peut observer une rupture grave assortie d'un sentiment d'impasse qui mènent à penser que la situation est inextricable.



cable et amène à des pensées suicidaires. L'adolescent mis à part du groupe peut se sentir nul et pas à la hauteur, lorsque cela s'inscrit dans un moment de transition et de fragilité, cela peut conduire à des effets allant jusqu'à des pensées suicidaires.

Comment soutenir les adolescents victimes de harcèlement scolaire dans leur processus de guérison? Quelles interventions sont recommandées?

L.B. - « Guérison » renvoie à l'idée que le harcèlement scolaire est une maladie. Il s'agit plutôt d'un problème. Il faut travailler en premier lieu sur la réalité, au niveau de l'école : **prévenir, informer, protéger**. Il y a ensuite la réalité psychique : le mal-être, la souffrance psychique ; travailler sur cela prend du temps. Chez chacun le harcèlement peut susciter des choses différentes : par rapport à l'image de soi, à son rapport aux autres, etc. Les conséquences peuvent être vastes, il s'agit donc de voir ce que le harcèlement est allé toucher chez le jeune. Les interventions recommandées sont de permettre à l'adolescent d'en parler, de briser sa solitude en parallèle d'interventions en lien avec l'école.

”Évaluer le risque suicidaire, offrir un espace de parole, évaluer la souffrance, les facteurs de risque et de protection”

Quelles sont les mesures prises par Malatavie pour soutenir les jeunes victimes de harcèlement scolaire et quels moyens d'intervention supplémentaires pourraient être envisagés en dehors de cette structure?

Y.C. - À Malatavie nous accueillons les jeunes victimes de harcèlement

comme tout jeune présentant un risque suicidaire. Il s'agit d'évaluer le risque suicidaire, d'offrir un espace de parole, évaluer la souffrance, les facteurs de risque et de protection. Ensuite, si les critères sont remplis pour justifier une prise en soins ambulatoire ou hospitalière à Malatavie, il s'agira en premier lieu de soutenir par les soins. Dans les autres cas, si on constate du harcèlement scolaire mais sans composante suicidaire, on redirige vers le réseau, pour que le jeune soit accompagné, soutenu et ait un espace pour parler de ce qu'il traverse ou a traversé. Pour cela le **collectif aiRe d'ados** est un outil précieux en termes de lieux ressources où adresser le jeune : DIP, OMP (psychologue scolaire ; infirmière scolaire du SEJ), Action Innocence, etc.

L.B. - Ce qui peut aussi soutenir les jeunes subissant du harcèlement scolaire dans le cadre des soins dispensés à Malatavie (en ambulatoire et hospitalier), en plus des entretiens individuels et de famille, ce sont les groupes thérapeutiques. Ils vont permettre à des jeunes d'entrer en lien avec d'autres jeunes dans un cadre très soutenant. Il ne s'agit pas là d'une mesure spécifique aux situations de harcèlement mais elle présente un intérêt particulier dans ce contexte précis.

À Malatavie, avez-vous déjà reçu des adolescents qui étaient eux-mêmes auteurs de harcèlement? Si oui, cela est-il fréquent?

Y.C. - Ce n'est de loin pas le plus fréquent. Cela m'est tout de même arrivé quelquefois que des jeunes me parlent d'actes de harcèlement passés en entretien. Lorsque c'est arrivé, les jeunes en question m'ont expliqué avoir été eux-mêmes victimes de harcèlement avant de présenter ces comportements. Ils expliquaient chercher à reprendre le contrôle sur des situations subies. Nous recevons beaucoup plus de jeunes victimes de harcèlement que de jeunes auteurs.

L.B. - Effectivement c'est moins fréquent mais ça peut arriver. Quand cela se produit, il s'agit de comprendre ce qui, pour cette personne-là, l'a amenée à harceler. Il

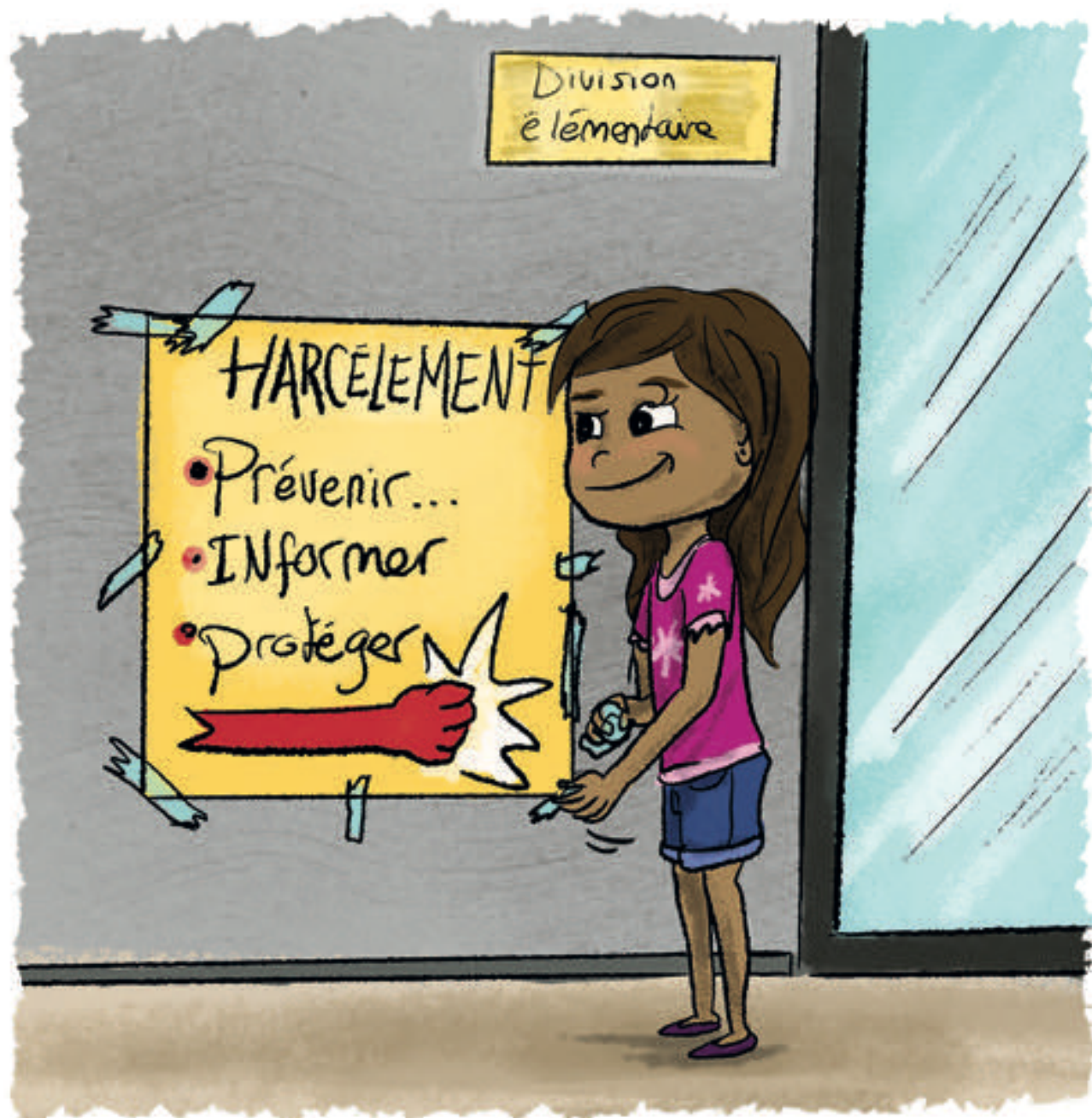
peut par exemple s'agir d'une problématique de confiance en soi, ou d'une tentative de pallier une angoisse par le passage à l'acte. Il est aussi pertinent de voir s'il s'agit de harcèlement individuel ou de harcèlement en groupe. Pour voir comment la personne peut se trouver portée par le groupe et ne pas parvenir à dire non, à s'opposer au mouvement de groupe, à se positionner.

Y.C. - J'ai aussi reçu plusieurs jeunes témoins de harcèlements et qui se sentaient très impuissants face à cet effet de groupe. Ces jeunes témoins se sentaient démunis et craignaient d'être la cible suivante. On parle peu de ces témoins mais il peut être intéressant de voir comment les soutenir à dénoncer ces situations de harcèlement et de leur permettre de se mettre du côté de la victime sans craindre les représailles.

”Faire de la prévention c'est avant tout en parler au même titre que la question du suicide”

Quels conseils donneriez-vous aux parents d'un adolescent qui serait actuellement victime de harcèlement scolaire? Et à l'adolescent en question?

L.B. - Leur dire d'en parler à leur adolescent et faire le lien avec l'école. Il est important d'informer leur ado et de lui expliquer à minima ce qu'ils comptent faire. Offrir la possibilité à leur adolescent d'en parler à d'autres adultes, lui donner des coordonnées en cas de pensées suicidaires comme la **Ligne Ados de Malatavie** « où que tu sois, on entend ton appel » au **022.372.42.42 (7j/7 et 24/24)**. S'il est question de harcèlement sans les éléments suicidaires, il faut composer le **147, Action Innocence**, etc. Rester à disposition de leur ado et ne pas le laisser dans la



solitude. Dire aussi aux parents de ne pas rester seuls également, par exemple en trouvant une personne ressource à l'école pour aider à casser la dynamique de harcèlement au sein de l'école directement : psychologue scolaire, infirmière, doyen, etc.

Et que dit-on à l'adolescent victime ?

Y.C. - Réaffirmer l'importance d'en parler, valoriser sa démarche et son courage d'en avoir fait part à un adulte, entendre la crainte des représailles et le rassurer à ce sujet. Par-

ler permet de mettre en place des stratégies visant à améliorer la situation. On va essayer de déplier ce qui se passe et réfléchir ensemble à ce qui pourrait être mis en place et qui serait suffisamment confortable pour le jeune sans pour autant nier la réalité.

Réfléchir ensemble à des pistes de réflexion sur ce qui a aussi pu conduire à ce qu'il se trouve victime de harcèlement scolaire, y a-t-il des choses du passé qui se rejouent, cela fait-il écho à d'autres situations

qui l'ont déjà fragilisé et petit à petit mettre des choses en place pour le soutenir par rapport à cet événement.

L.B. - En conclusion, faire de la prévention c'est avant tout en parler. Au même titre que la question du suicide, il faut que celle du harcèlement ne soit pas un tabou. Cela évite l'isolement pour le jeune comme pour les parents qui peuvent se trouver, eux aussi, très seuls dans ces situations.



Rencontre avec un enseignant engagé



Propos
recueillis par

**Florence
DESSUET**
co-directrice

Rubén Casas Gonzalez est l'un des précurseurs de mesures et d'activités en lien avec le harcèlement sur le canton. Il enseigne le français et l'espagnol au Collège Voltaire. Fondateur du groupe PIH (Prévention Intimidation Harcèlement) de ce même collège et responsable du Groupe Contact (élèves sensibilisés et engagés dans la lutte contre le harcèlement et l'intimidation en milieu scolaire), il fait également partie de la première volée romande diplômée à la HETSL d'un CAS sur la lutte et la prévention des phénomènes d'intimidation et de harcèlement en milieu scolaire (2021-2022).



Banderole réalisée par le groupe Contact du Collège Voltaire

Historique

En 2014, Rubén Casas Gonzalez travaille comme enseignant et médiateur au cycle de Cayla. Avec ses collègues, il crée des cours de prévention et des interventions sur différents aspects de la santé publique comme le bien-vivre ensemble et la prévention de la violence en milieu scolaire. Rapidement, toute l'équipe se rend compte que lors de situations de harcèlement, la médiation n'est pas efficace car il y a un déséquilibre des forces très clair. On ne peut pas mettre une personne qui a une posture de force face à une personne intimidée car cette dernière est complètement démunie.

Face à ce constat et à la suite de recherches, l'équipe de Cayla rencontre Jean-Pierre Bellon qui est professeur de philosophie et l'un des pionniers de la lutte contre le harcèlement scolaire en France. Il est aujourd'hui à la tête du programme PHARE qui se développe dans toutes les académies françaises. Après divers échanges, Jean-Pierre Bellon vient en Suisse afin de former les membres de l'équipe de Cayla, dont fait partie Rubén Casas Gonzalez, à la problématique du harcèlement scolaire.

En 2018 lors de son arrivée au Collège Voltaire, il crée une nouvelle équipe formée de l'assistante sociale, l'infirmière scolaire, une secrétaire et plusieurs enseignants volontaires. Ce groupe se nommera désormais PIH (Prévention Intimidation Harcèlement).

Il le complète en demandant à plusieurs élèves qui ont entre 16 et 19 ans, s'ils souhaitent participer à un projet de sensibilisation par les pairs.

Pour les convaincre, il les emmène à Clermont-Ferrand où se trouve le pôle de Jean-Pierre Bellon. La date du 6 novembre est choisie cette année-là car c'est la journée nationale de lutte contre le harcèlement en France et cela leur permet de découvrir comment se déroule une journée de sensibilisation. Cette visite va être très dure émotionnellement avec des témoignages poignants de personnes harcelées mais aussi extrêmement riche sur « comment travailler et faire ensemble ». Cette expérience a beaucoup soudé l'équipe et les élèves qui décident d'intégrer le groupe PIH.

Depuis la rentrée 2019, l'équipe PIH met en place plusieurs interventions au sein du collège Voltaire.

1. Séance de rentrée en septembre : information et prévention

Cette séance est spécialement faite pour les premières années afin d'envoyer un message clair, **« ici le harcèlement n'a pas sa place, nous sommes sensibles à cela et nous voulons que vous le soyez aussi »**. Pour commencer, une explication leur est donnée sur les 3 points suivants :

- Qu'est-ce que le harcèlement scolaire / l'intimidation ?

Le harcèlement, ce sont des insultes, de l'humiliation, des mises à l'écart, des rumeurs ou des coups qui sont infligés de façon répétée et qui durent dans le temps. Il faut savoir que juste fusiller du regard quelqu'un dans un couloir, c'est déjà de l'intimidation, si cette intimidation est répétée cela devient du harcèlement.

- Qu'est-ce qu'une cible/personne harcelée ?

Une cible est une personne qui subit de l'intimidation de manière répétée. Il n'y a pas de profil type mais Rubén Casas Gonzalez remarque que les jeunes qui craignent être victimes de harcèlement au collège, sont des élèves qui ont déjà subi ce type de persécutions plus tôt dans leur scolarité. Dès lors, ils arrivent avec une mauvaise estime de soi et rencontrent, parfois mais pas toujours, des difficultés dans leur relation aux autres. Quand une cible fait part des difficultés qu'elle rencontre, elle n'exprime qu'une chose : que cela s'arrête et que ses parents ne l'apprennent pas. On parle de cible en référence à l'image du jeu de fléchettes car elle reçoit beaucoup de petites piques. Quand on retire ces fléchettes, de loin on ne voit rien mais à regarder de plus près, il y a de nombreux petits trous qui laissent des traces. Les cibles sont des jeunes qui ont été touchés et qui ont des cicatrices indélébiles. Toutefois, une prise en charge par des spécialistes pourra les aider à retrouver une meilleure estime de soi.

- Qu'est-ce qu'un intimidateur ? Qui sont les témoins ?

Il n'y a pas non plus un profil type mais l'intimidateur est souvent dans une situation personnelle difficile. Par exemple, certains vivent dans un climat de violence permanent et tant qu'ils n'auront pas écrasé l'autre, ils ne se sentiront pas exister. L'intimidateur et les témoins sont mis ensemble car ces derniers ont un rôle à jouer. En effet, sans « public » il n'y aurait pas d'intimidation. Beaucoup de jeunes profitent de nourrir la situation par peur de se retrouver associé à celui dont on se moque et par conséquent, de devenir à leur tour une cible.

Il est également expliqué aux élèves de première année que le groupe PIH est constitué de personnes ressources pour les jeunes victimes de harcèlement mais que les personnes ressources les plus précieuses, ce sont eux. Effectivement, ce sont toujours les amis d'une personne cible qui viennent raconter ce qu'il se passe car ils sont inquiets.

En outre, il est indiqué à ces élèves auprès de qui ils peuvent se tourner à l'école pour être soutenus et le nom d'associations qui peuvent également les aider s'ils ne souhaitent pas en parler à l'école. Ils évoquent aussi les risques que comportent les « nudes » (photos de soi-même dénudé prises avec son smartphone) et du sexting non consenti (images à caractère sexuel d'une personne partagées sans son consentement). Pour terminer, des mises en scènes de situations simples sont faites afin de leur montrer à quoi peut ressembler du harcèlement. Les jeunes pensent tout de suite « suicide » quand on parle de ce thème et ils vont réaliser que ce sont aussi des petites choses qui semblent anodines qui vont devenir invivables mais pas forcément au point de se suicider.

Les élèves de deuxième et troisième années ont également une séance sous forme de « piqûre de rappel ». Avec un élève du groupe Contact, ils passent dans chaque tutorat pour leur rappeler qui ils sont et leur demander de quoi ils ont besoin pour bien vivre ensemble à l'école. À ce moment-là, il y a beaucoup de demandes réalisables ou pas, mais l'échange est très intéressant.

2. Intervention du groupe PIH par la méthode des entretiens de préoccupation partagée (EPP)

Cette méthode s'occupe principalement de l'intimidateur et des témoins. C'est une prise en charge confidentielle et non blâmante, même si parfois, finalement, il faut qu'il y ait des sanctions. La sanction ne sera toutefois jamais infligée par le groupe PIH mais plutôt par la direction. Dans un premier temps, ils reçoivent la cible afin de l'écouter aussi longtemps que nécessaire afin de comprendre ce qui lui arrive.

Rapidement, un entretien individuel est mis en place pour rencontrer les intimidateurs présumés. L'échange est très ferme et dure 5 minutes maximum. Il est expliqué à l'intimidateur qu'ils sont très inquiets pour un élève et qu'on lui demande de trouver une solution pour que cela cesse. S'il n'y pas de proposition, on lui demande de réfléchir et ils reviennent à la charge la semaine suivante. Le groupe PIH met une pression saine et tenace sur l'élève jusqu'à ce qu'il en ait assez et qu'il soit prêt à proposer une action. Cela permet à l'intimidateur d'avoir une porte de sortie digne.

Le même type d'entretien est réalisé avec les témoins mais il n'est pas nécessaire de leur mettre autant de pression car ils proposent quasiment toujours une solution rapide. Ils prennent conscience que ce que leur camarade vit est terrible et il se produit, ce que l'on appelle un 180 degrés. C'est-à-dire que certains témoins vont devenir parfois les protecteurs de l'élève cible, ce qui va engager un mouvement général aussi avec les autres élèves.

Durant ces EPP, l'équipe prend en considération tout ce qui est dit par la cible. Sa parole fait valeur de thermomètre et tant qu'elle n'exprime pas que ça va mieux, ils continuent les entretiens. Ils reprennent contact avec la cible un mois après la fin de la situation pour être certain que tout est définitivement stoppé. Cette méthode des EPP fonctionne bien lors de situations dites « simples », c'est-à-dire qui n'ont pas duré dans le temps. De manière générale, en trois semaines la situation peut être réglée.

Rubén Casas Gonzalez remarque qu'au collège, les situations de harcèlement ne durent généralement pas longtemps. En effet, il y a beaucoup d'échappatoires car les élèves ne sont jamais avec le même groupe classe au vu des options choisies par chacun. De ce fait, la cible est rarement isolée et a souvent un groupe d'amis autour d'elle. Alors qu'en primaire ou au cycle, il constate qu'un élève pris pour cible est très isolé par le groupe classe car les intimidateurs présumés ont réussi à créer une sorte de bulle autour de lui.

3. « Journée du printemps »

L'équipe PIH a également créé une journée appelée « la journée du printemps » qui a pour but de travailler sur le « vivre-ensemble » et de se faire connaître des élèves en difficulté. Il y a 42 ateliers sur plusieurs thèmes comme l'égalité, la lutte contre l'intimidation, la santé ou les élèves à besoins spécifiques. Les 850 élèves de l'école et 100 adultes participent ensemble à ces ateliers mixtes. À la fin de la journée, ils fabriquent un objet spécifique en souvenir. En 2022, c'était une grande banderole où chaque participant a écrit un mot sur le thème du vivre ensemble.

Dans l'établissement, le rôle de chacun est défini clairement afin d'agir au mieux en cas de harcèlement. Que ce soit un professeur, une infirmière scolaire, un doyen ou une directrice chacun sait ce qu'il doit faire. Ils ont également des formations continues sur plusieurs sujets comme ce qui est légal sur les téléphones ou sur la communication de l'autorité bienveillante par exemple. Cela permet d'être prêt et d'agir de manière adéquate si un élève se présente avec toutes sortes de problématiques. Mais aussi de pouvoir donner le relais à d'autres structures spécialisées lorsque cela dépasse les compétences de l'école.

Rubén Casas Gonzalez nous explique que le phénomène de l'intimidation est très pervers car les élèves ne veulent pas en parler par crainte de représailles. Ils misent tout sur le silence car en se taisant c'est l'illusion de la disparition du problème. Pour ce faire, une cible va s'isoler de ses camarades mais ces derniers vont s'en rendre compte et piquer encore plus fort. En ayant cette réaction, la cible va devenir un peu étrange aux yeux des autres alors que ce n'est pas elle qui est étrange, mais la situation qui la fait agir étrangement. On cherche toujours à tort une causalité linéaire au harcèlement alors que le phénomène est systémique avec une multitude de facteurs fixés sur un élève à un instant donné. Le constat de Rubén Casas Gonzalez est que dans l'urgence les élèves qui vivent du harcèlement souhaitent que ça s'arrête le plus vite possible. Mais quand il revoit plus tard ces mêmes élèves, ces derniers n'auront jamais oublié cet événement et ils regretteront que les personnes impliquées n'aient pas été punies, comme une forme d'injustice. La question qui se pose est la suivante : **« est-ce que la personne peut vraiment guérir sans réparation juridique ou institutionnelle ? »** Car finalement, la situation aura été apaisée mais on n'aura jamais dit aux intimidateurs dans ces situations « simples », sans plainte pénale, que ce qu'ils ont fait est intolérable.



Il est essentiel de créer une collaboration étroite entre l'école, les parents et les structures associatives pouvant apporter de l'aide. Une approche collective et transparente permet d'assurer une cohérence de l'accompagnement de l'élève qui se sent mieux soutenu et entouré. Même quand le harcèlement cesse, l'élève a besoin encore d'aide pour se reconstruire et reprendre confiance en lui.

À ce jour, plusieurs collègues ont contacté Rubén Casas Gonzalez afin de pouvoir être formés et lancer une sensibilisation par les pairs, comme celle que propose le groupe Contact à Voltaire.



**Philippe
MATTHEY**
Prêtre
Membre du Comité

Une règle d'or

Les plus belles constructions de l'Histoire demeurent pour nous une source d'admiration et aussi une énigme. On se passionne aujourd'hui pour la restauration de Notre-Dame de Paris et on se demande comment on a pu élever un pareil édifice. Les cathédrales, les ponts, les palais de tous les temps sont pour nous les témoins d'un âge d'or de l'architecture. Quel est le secret de tant de génie humain ?

Constatant le parfait fonctionnement du corps humain, les compagnons bâtisseurs du Moyen Âge ont établi une règle qui déterminait le juste rapport entre les dimensions des membres du corps humain. Ce rapport était nommé le nombre d'or par lequel on pouvait mesurer les proportions des membres par rapport aux autres. Ainsi l'architecture des constructions les plus audacieuses étaient inspirées par le bon fonctionnement de notre corps.

Il en va de même, ou il devrait en aller de même, pour le bon fonctionnement de notre société. Il s'agit aussi d'établir la juste proportion entre tous ses membres pour que la vie commune donne à chacune et à chacun sa place dans la dignité et la reconnaissance. Pour les chrétiens, la bonne nouvelle de l'Évangile nous offre un vivre-ensemble où chaque membre contribue au bon fonctionnement du bien commun.

On l'appelle la règle d'or : **« ce que tu aimerais que les autres fassent pour toi, fais-le toi-même pour eux, et ce que tu n'aimerais pas que les autres fassent pour toi, ne le fais pas aux autres ! »** (Matthieu 7, 12.) Reprenant un précepte important de l'Ancien Testament (Lévitique 19, 18), Jésus précise une éthique de réciprocité dont le principe fondamental est affirmé dans presque toutes les grandes cultures et religions du monde. Le moteur principal et universel du vivre-ensemble nous donne l'autre comme critère du bonheur. Le bien des autres fait notre bonheur. Nous en faisons l'expérience dans nos familles, nos communautés de vie et d'amitié.

Malheureusement, nous faisons aussi l'expérience de son contraire lorsque nous voyons les rapports de force opposer les peuples, les groupes ethniques et les individus pour satisfaire la domination des plus forts. Illusion que de vivre comme si notre bonheur se construisait sur le malheur des autres. Ces rapports de forces prennent des formes multiples et perverses selon les situations où ils s'imposent.

Couple et Famille s'engage depuis plus de cinquante ans aux côtés de celles et ceux qui vivent des crises de la vie commune. Au service des conjoints, des parents, des enfants et des ados qui ont besoin d'écoute, de reconnaissance et de conseil, nous nous efforçons d'offrir

des espaces d'humanité à celles et ceux qui souffrent de situations d'incompréhension, de jugement et de violence sous ses formes les plus diverses. Modestement nous souhaitons faire aux autres ce que nous aimons que l'on fasse pour nous.

L'une des formes actuelles de cette violence, c'est le harcèlement des enfants et des ados à l'école, sur les réseaux sociaux ou dans d'autres lieux de vie. Qui de nous ne connaît pas des proches qui subissent un harcèlement qui les font douter d'eux, qui engendrent des peurs et des angoisses et qui isolent au sein de cette société parfois sans pitié. Ce numéro de la Gazette fait écho de l'action de notre association avec des acteurs spécialisés pour offrir aux familles l'appui qui doit leur permettre de se reconstruire.

Et c'est là que la règle d'or nous est indispensable comme elle l'est à toutes les personnes de bonne volonté qui veulent croire à la valeur de tout être humain, en particulier des plus fragiles. Quelles que soient les convictions, les cultures ou les noms que nous donnons à cette règle d'or nous sommes comme les membres du corps : essentiels pour le bon fonctionnement de l'ensemble. Le respect de l'autre dans sa diversité, la reconnaissance de son humanité et la valeur de sa personne sont les bien les plus précieux de notre vie commune. Il en va de la dignité de chacune et de chacun et de celle de notre commune humanité !

HARCÈLEMENT SCOLAIRE

Conférence ouverte au public le
MARDI 19 MARS 2024 - 19H00



L'association Couple et Famille
se mobilise pour lutter contre le harcèlement scolaire à Genève.

LIEU : LES SALONS, 6 RUE J-F BARTHOLONI, 1204 GENEVE

INTERVENANTS

Ruben Casas Gonzalez, enseignant
Tony Kerelezov, avocat
Catherine Baronil, psychologue thérapeute
Florence Dessuet, codirectrice de Couple et Famille



PROGRAMME

Dès 18h30
Ouverture des portes
19h00 Conférence
21h00 Apéritif

Places limitées,
inscription obligatoire
(pr. code)

info@coupleetfamille.ch
www.coupleetfamille.ch



Couple et Famille vous propose

Consultation conjugale

Consultation familiale

Consultation parentale

Médiation familiale

Médiation parents-ados

Rue du Roveray 16 - 1207 GENEVE

022 736 14 55

sur rendez-vous

info@coupleetfamille.ch

Vous souhaitez soutenir notre association ?

**Nous serons heureux de recevoir vos dons sur notre
CCP 12-10967-2**

Vous souhaitez devenir membre de notre association ?

Cotisation annuelle:

Fr. 40,- par personne / Fr. 80,- pour les personnes morales et les associations

Retrouvez tous les articles de La GAZETTE sur notre site

www.coupleetfamille.ch

PROCHAIN
Numéro
2025

**Couple et Famille remercie tous ceux qui soutiennent l'association,
que ce soit par des dons, leur amitié ou de la publicité autour d'eux.**